

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Mme NICOLE BRODEUR, présidente de la commission  
Mme DANIELLE SAUVAGE, commissaire ad hoc  
M. RADOUAN TORKMANI, commissaire ad hoc

**PLAN DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT  
DU CAMPUS DE LA MONTAGNE  
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 24 mars 2021, 13 h  
1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage  
Montréal

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DU 24 MARS 2021

MOT DE LA PRÉSIDENTE ..... 1

### PRÉSENTATIONS :

Mme Isabelle Côté ..... 3

M. Louis-Éric Trudeau, Le collectif Vélo campus de l'Université de Montréal ..... 18

### PAUSE ET REPRISE

M. Daniel Chartier ..... 31

Mme Maryline Charbonneau, Mme Hélène Panaioti, Les Amis de la montagne ..... 44

Mme Taïka Baillargeon, M. Michel Tremblay, Héritage Montréal ..... 64

Mme Alexandra Gariépy, Mme Sandrine Desforges, FAECUM ..... 75

RECTIFICATIONS ..... 88

MOT DE LA FIN ..... 91

### AJOURNEMENT

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

### Mme NICOLE BRODEUR, Présidente

5 Bonjour et bienvenue à cette séance virtuelle d'audition des opinions qui se tient dans le cadre de la consultation publique sur le *Plan directeur d'aménagement du campus de la montagne*.

10 Je rappelle que nos travaux et activités se déroulent en français, mais les participants et les participantes qui voudraient s'exprimer en anglais peuvent le faire. This meeting will be conducted in French, but if you wish to address the Commission in English, you are welcome to do so.

15 Je m'appelle Nicole Brodeur, je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal et je suis la présidente cette commission. La commission est également composée de madame Danielle Sauvage ainsi que de monsieur Radouan Torkmani. Nous sommes appuyés dans nos travaux par madame Élise Naud qui agit à titre de secrétaire de la commission et de madame Yasmina Malki qui est analyste stagiaire.

20 Le 10 février dernier, l'Université de Montréal et les écoles affiliées de HEC et de Polytechnique Montréal ainsi que la Ville de Montréal ont présenté un projet de plan directeur d'aménagement du campus de la montagne et les projets de règlements soumis à la consultation.

25 Par la suite, les représentants ont répondu aux questions durant la séance d'information qui s'est tenue le 24 février dernier.

30 Je veux remercier au nom de mes collègues et de l'Office de consultation publique de Montréal de l'intérêt que vous portez à nos travaux depuis le début de cette consultation, et ce, malgré la pandémie. Pour nous conformer aux règles gouvernementales et aux normes sanitaires qui s'appliquent, l'audition des opinions se fera à distance cet après-midi.

35 Douze citoyens et représentants d'organismes ont souhaité présenter leur opinion devant la commission. Nous avons entendu cinq présentations hier soir et six autres aujourd'hui le 24 mars à partir de 13 heures.

40 La commission a également reçu à ce jour une vingtaine d'interventions écrites par le biais des opinions en ligne, qui ne feront pas l'objet d'une présentation orale. Celles-ci seront toutefois disponibles sur le site Internet de l'Office.

Les personnes qui vont s'adresser à la commission peuvent le faire soit par téléphone, soit par visioconférence. Il est possible d'avoir plus d'un porte-parole aussi par intervention au cas où la présentation se ferait à plusieurs.

45 Les participants connectés par ordinateur peuvent partager leur écran et montrer des fichiers PowerPoint, des photos ou encore des vidéos. Les intervenants disposent d'une période de dix minutes pour exposer leur opinion et les commissaires auront ensuite dix autres minutes pour échanger avec eux.

50 Enfin, comme vous le savez, la commission tient à ce que le climat des échanges demeure serein. Je vous rappelle donc que les propos malveillants ou les interventions qui portent atteinte aux droits fondamentaux ou à la réputation des personnes sont irrecevables.

55 Je remercie les intervenants que nous allons entendre cet après-midi pour leur collaboration.

60 Une fois les séances d'audition des opinions terminées, les enregistrements vidéo et audio des échanges avec les commissaires tout comme les transcriptions écrites seront mis en ligne sur notre site Web dans les meilleurs délais.

65 Enfin, comme il est de coutume en matière de consultation publique, si pour une raison ou une autre des inexactitudes se glissaient dans les propos tenus cet après-midi, les représentants de la Ville et de l'Université, qui sont monsieur Sylvain Garcias pour la Ville de Montréal et madame Radhia Hamdane pour l'Université et les écoles affiliées HEC et de Polytechnique Montréal, pourraient utiliser de leur droit de rectification. Ils auront 48 heures à la suite de l'envoi des fichiers vidéo et audio des présentations pour fournir des rectifications par

écrit. Il s'agira bien entendu de rectifier un fait et non d'émettre un commentaire ou un avis sur les propos qui sont tenus par les personnes présentant leur opinion.

70 Alors, une fois les consultations terminées, les commissaires entreprendront l'analyse de l'ensemble des informations et des opinions reçues. Nous prévoyons terminer la rédaction de notre rapport au début du mois de juin 2021.

75 C'est la présidente de l'Office, madame Dominique Ollivier qui remettra le rapport aux autorités municipales. Ce rapport sera rendu public dans les 15 jours suivant son dépôt. Les décisions à prendre par la suite appartiennent aux élus de la Ville de Montréal.

80 Je vais donc donner la parole à notre première intervenante qui est madame Isabelle Côté.

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**

---

85 **Mme ISABELLE CÔTÉ**

**LA PRÉSIDENTE :**

90 Bonjour, Madame.

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

95 Bonjour. Vous m'entendez bien?

**LA PRÉSIDENTE :**

100 Oui.

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

Vous m'entendez?

105 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui. On vous entend bien. Allez-y.

110 **Mme ISABELLE CÔTÉ :**

115 D'accord. Bien, bonjour. C'est ma première participation à une consultation publique. Donc, je suis très heureuse de participer aujourd'hui. Je suis résidente d'Outremont. Je suis impliquée dans la communauté locale de différentes manières. Et aujourd'hui, je parle en mon nom, au nom de ma famille et au nom de plusieurs résidents du quartier qui partagent les mêmes opinions, les mêmes expériences ou certaines inquiétudes qui vont être exprimées un peu plus tard dans mes propos.

120 Donc, évidemment le chantier que représente le plan de l'Université de Montréal est un énorme chantier et l'Université a le devoir de veiller à réduire au minimum (PROBLÈME TECHNIQUE) qui vont découler du développement de nouveaux projets, d'en optimiser les effets positifs pour tous pas uniquement la communauté académique, mais tous ceux qui sont touchés et d'en limiter les impacts négatifs.

125 Il faut garder en tête que ce sont les résidents qui vont endurer au quotidien les nuisances liées aux travaux ainsi que les répercussions de ceux-ci à court, moyen et long terme.

130 La Ville a également un devoir de porter une attention particulière au cadre qui va être mis en place pour viser l'atténuation des nuisances et selon nous d'adopter le plan uniquement si les préoccupations qui sont fondées qui vont être énumérées subséquentment sont adressées par l'Université. Tout ceci afin d'éviter les fiascos qu'on a connus dans la gestion de certains chantiers par le passé.

135 Je pense précisément au chantier du 1420, boulevard Montréal qui a provoqué plusieurs changements réglementaires en cours de route et qui a notamment suscité une implication soutenue de l'ombudsman de Montréal suite à de multiples plaintes des citoyens.

Donc, les préoccupations que je vais mentionner, adresser aujourd'hui sont vraiment regroupées sous trois thèmes, si on veut.

140 Donc, premièrement vous l'avez sûrement deviné, la gestion des travaux. Deuxièmement, le choix d'emplacements qui sont voués au verdissement et troisièmement les engagements réels pour ce même verdissement.

145 Au niveau de la gestion des travaux, donc le point numéro 1. On sait que le roc du Mont-Royal est extrêmement solide et qu'il transporte les vibrations et le son à l'intérieur des maisons. Ce n'est pas juste en faisant des travaux à l'extérieur qu'on l'entend. On l'a vécu. Et ce, bien souvent au même au deçà des décibels permis ou autorisés par la Ville ou reconnus par différents organismes.

150 Donc, la méthode d'excavation par piquetage qui est extrêmement agressive et qui dure dans le temps et qui font durer les travaux doit absolument être évitée pour préserver la santé physique et la santé mentale de tous ceux qui sont aux alentours de ces chantiers-là.

155 Deuxième point. Bon, on a vu plus récemment les travaux de rénovation du mur qui supporte le terrain Vincent D'Indy. Donc, c'est un simple mur, mais les travaux ont quand même, se sont quand même échelonnés entre 2018 et 2020 si je ne me trompe pas. On travaillait un petit peu, on arrêtait, on travaillait un petit peu, on arrêtait.

160 Donc, je pense que c'est vraiment nécessaire que l'Université concentre et condense la durée de chaque projet afin de commencer et de terminer, afin de pouvoir permettre une logistique plus facile pour les résidents et une nuisance moindre.

165 Donc, au lieu de travailler peut-être sur deux chantiers en même temps, commencer et terminer à un même endroit pour qu'ensuite les nuisances s'arrêtent à cet endroit-là.

170 Et finalement, on pense évidemment qu'il devrait y avoir un plan de communication qui soit mis en place pour le voisinage afin que les gens puissent prévoir et préparer leur quotidien pas seulement de dire qu'on envisage de mettre un plan de communication, mais d'avoir un plan précis, un engagement clair dans le temps et une communication qui soit en temps réel pour la durée complète du chantier.

175 Le deuxième point au niveau des préoccupations c'est le choix d'emplacement qui est voué au verdissement. Donc, il y a une zone qui semble être complètement délaissée par le plan de verdissement et il s'agit du stationnement P-26. C'est un stationnement qui – je vais essayer de partager mon écran. Je ne sais pas si vous voyez l'écran?

**LA PRÉSIDENTE :**

180 Oui.

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

185 D'accord, parfait. Donc, le stationnement P-26 se retrouve ici. Donc, c'est un stationnement, qui lorsqu'on regarde toutes les trajectoires qui sont proposées et qui semblent vraiment être délaissées, coupées du reste du campus. C'est un stationnement, si on le regarde, actuellement, qui est entouré de zones déjà très asphaltées, qui en font un îlot de chaleur, qui incommode vraiment les résidents et ceux qui vont prendre l'avenue Claude-Champagne ou boulevard Mont-Royal pour se rendre aux édifices, aux différents édifices que ce soit au niveau de l'Université que ce soit aux autres établissements scolaires, donc préscolaires, primaires, 190 secondaires et de l'université, qui sont à proximité.

195 Donc, c'est vraiment un espace qui génère énormément de chaleur, qui est extrêmement asphalté actuellement. Même ceux qui veulent prendre, emprunter le chemin pour monter à la montagne, c'est vraiment quelque chose qui est extrêmement agaçant.

En plus, c'est un espace qui est partagé par une garderie. Une garderie qui a beaucoup de difficultés à trouver de l'espace suffisant pour que les enfants puissent jouer sur des espaces verts. Donc, ce qu'ils font, c'est qu'ils empruntent une partie de l'espace de stationnement. Donc,

200 ici c'est une zone de stationnement avec des clôtures d'appoints pour ne pas que les enfants soient en danger à proximité des voitures.

205 Mais ça me semble un peu bon, c'est le CPE de l'Université de Montréal, ça me semble un peu cruel d'avoir une zone comme ça où les enfants jouent sur de l'asphalte, parce qu'il n'y a pas assez de verdure et de zone à proximité.

210 Également, souligner l'importance de l'aménagement d'espaces publics verts dans les zones de transition de la ville. Donc là, on passe d'un secteur du site du campus au quartier résidentiel limitrophe. Et c'est quelque chose qui n'a pas été respecté, nous pensons, par le passé. C'est une transition qui n'a pas été prise en compte. Et au-delà des îlots de chaleur, les résidents se plaignent du bruit pénible de la ventilation qui sort de l'édifice Marie-Victorin, du pavillon Marie-Victorin.

215 Évidemment, bien ça, c'est une nuisance connue, le bruit de la musique et de la foule qui viennent du stade jusqu'à 11 heures, des fois le soir en période de match et qui se ressent jusqu'à l'avenue Pagnuelo et encore beaucoup plus loin.

220 Le bruit du déneigement du stationnement en pleine nuit l'hiver. Évidemment, la structure concave de l'édifice qui fait que le bruit est résonné vers les maisons. Et ça, on l'a subi de plein fouet avec les travaux du 1420, boulevard Mont-Royal. Donc, on entendait le piquetage là-bas et là, ça résonnait à l'intérieur de l'édifice concave et ça revenait vers les maisons.

225 Donc, c'est vraiment des considérations qui n'ont pas été prises en compte, cette transition-là entre le campus et le quartier résidentiel. Et on le voit encore cette fois-ci que cette zone-là, si on veut, est délaissée.

230 Et l'exclusion en fait de cette zone-là comme zone de verdissement ne respecte pas du tout les principes directeurs généraux que l'Université a dit avoir mis en place. Donc, je pense ici, au niveau de la continuité, c'était le premier point que je faisais. Donc, c'est vraiment un espace qui est délaissé du reste du campus.

La polyvalence n'est pas du tout adaptée au besoin des différentes communautés. Donc, on parle de plus en plus d'espaces verts et tout ça. Donc, ce n'est pas du tout adapté.

235 La qualité de vie, un flot de chaleur évident, une entrée de bâtiment qui n'est pas du tout accueillante. Et au niveau de l'innovation bien, on n'y parle même pas, c'est du béton bitumineux qui est là et qui reflète vraiment la chaleur.

240 Donc, pour nous, toutes ces raisons font du parking P-26 un emplacement de choix pour le verdissement avec un impact extrêmement important pour la communauté académique, pour les citoyens, les résidents et pour les enfants, surtout que dans ce petit quadrilatère-là il y a six autres stationnements, donc sur ce côté de maisons là, il y a six autres stationnements de l'Université de Montréal à proximité. Et ça, c'est sans compter les six autres stationnements de l'Université de Montréal qui sont à moins de cinq minutes de marche.

245 Donc, pour nous ça semble extrêmement logique, surtout que le stationnement P-26 est très peu utilisé. On peut le voir nous, on est à proximité. C'est vraiment un stationnement qui n'est pas utilisé.

250 Point numéro 3 que je voulais faire, c'était l'engagement pour le verdissement. Donc, on sait évidemment aujourd'hui toutes les entreprises savent que les organismes veulent avoir un impact positif dans les communautés où ils sont établis. C'est un peu une prérogative, quelque chose qui est requis aujourd'hui.

255 Et évidemment, un projet de verdissement peut sembler comme une bonne avenue pour faire accepter... pour l'acceptation sociale d'un projet de cette envergure-là.

Évidemment, on ne veut pas que ce soit un simple exercice de relation publique. Et en regardant concrètement le plan, bien évidemment, on a soulevé quelques incohérences.

260 Donc, si on regarde le plan actuel qui est mis en place par l'Université de Montréal, je reviens au niveau du stationnement P-26, qui se trouve ici. O.K. Dans le plan directeur, donc le plan existant. Et si je démontre ici le plan proposé par l'Université de Montréal, eh bien, c'est clairement un espace qui est verdi. Ce n'est pas un stationnement verdi. Ce n'est pas un stationnement asphalté, encore moins. C'est un espace qui est verdi.

265 Donc, dans le plan proposé, le concept d'ensemble, l'Université de Montréal mise sur un espace qui est vert ici pour faire accepter le concept d'ensemble.

270 Cependant, lors de la séance des questions, on a clairement posé les questions et ce qu'on a nous a répondu c'était que le stationnement serait verdi uniquement dans le cadre de rénovation majeure du stationnement tel qu'exigé par la Ville et non à l'initiative de l'Université, et que de telles rénovations n'étaient pas prévues.

275 Donc, il n'y a aucun plan précis. Il n'y a aucun engagement. Et pour nous, il apparaît trompeur d'utiliser cette représentation pour faire passer, dans toute la documentation, pour faire passer un tel plan.

Donc, j'espère ici que ce n'est pas une tentative de manipulation de l'opinion publique. J'espère que c'est simplement une erreur de communication, mais il faut savoir que cette erreur de communication a ses implications.

280 L'Université se base sur une représentation visuelle. La documentation est distribuée. C'est sur cette représentation visuelle là que se base tout le processus de consultation publique. Donc, il faut qu'il y ait un respect de l'engagement de l'Université à ce niveau-là.

285 Donc, en conclusion. Évidemment, tous les résidents on essaie tous de faire notre part pour améliorer notre communauté. Il semblerait normal que l'Université fasse de même dans la mesure de ses moyens et à la hauteur de ses ressources, ressources que nous n'avons pas.

290 C'est crucial d'apprendre des erreurs passées et d'écouter ceux qui sont aux premières loges des changements.

295 Monsieur Breton avait indiqué, avait semblé mettre de l'avant la communauté dans la soumission d'une candidature au STARS index que l'Université avait soumis il y a quelque temps. Que la collectivité dans son ensemble et pas seulement la communauté étudiante qui semble parfois être l'unique focus de l'Université de Montréal.

Mais il s'agit ici vraiment d'une opportunité de démontrer un leadership et une responsabilité concernant les principes de développement durable et le verdissement ainsi qu'une intégration réelle de l'Université dans la communauté, elle est établie.

300           Donc, nous attendons avec impatience de voir les engagements clairs et l'éthique professionnelle qui sera appliquée aux travaux pour éliminer les perturbations et la confirmation de la conversion du stationnement P-26 vers un espace vert tel qu'indiqué dans le plan proposé du concept d'ensemble.

305           Et en terminant, je voudrais juste remercier l'Office de nous permettre de nous exprimer sur le sujet. C'est une opportunité et c'est un, je pense, un devoir très, très important que vous nous permettez de répondre.

                  Merci.

310

**LA PRÉSIDENTE :**

                  Alors, merci beaucoup, Madame Côté, de votre présentation. Je voudrais juste clarifier peut-être une petite chose concernant, pas forcément sur ce plan directeur d'aménagement, mais je pense que ça a été bien précisé dans la documentation qui a été soumise par l'Office, par la Ville et aussi par l'Université. Que c'est un plan directeur qui va guider l'aménagement de l'Université, disons dans sa partie plus matérielle sur ses terrains, ses immeubles, sur une période de 15, 20 ans.

315

320           Alors, le dernier plan directeur remontait à 1995. Aujourd'hui, on est en 2021. Alors, disons qu'il n'y a pas forcément d'échéancier qui y est rattaché.

320

                  Ce que je comprends cependant des préoccupations qu'exprime votre mémoire, c'est que vous avez un sentiment d'urgence par rapport aux demandes que vous formulez, notamment par rapport au stationnement P-26.

325

                  Alors ça, c'est une petite clarification que je voulais apporter, parce que parfois on pense que c'est un plan qui dit qu'on va passer à l'action demain matin. Alors, ce n'est pas tout à fait ça. Mais en même temps, il y a des priorisations à faire.

330

                  Pour commencer, je voulais simplement revenir sur votre dernier élément de votre présentation concernant les scores de développement durable qui a intéressé la commission. Parce que la première fois qu'on était informé de ce que ça existait. Où est-ce qu'on peut, vous

335 nous donnez une source ici, mais ce n'est pas la source qui permet d'avoir accès à des scores d'ensemble, comme vous mentionniez celui de Concordia, l'Université de Montréal. Est-ce que vous pourriez nous le transmettre ce rapport-là, s'il vous plaît?

Alors ça, c'était une première demande. Ça va?

340 J'aimerais aussi vous entendre sur peut-être davantage sur les engagements pour le verdissement. Vous avez été très explicite par rapport à ce qui entoure l'immeuble, le pavillon Marie-Victorin.

Avez-vous des préoccupations, des intérêts sur l'aménagement d'ensemble?

345

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

Vous voulez dire l'ensemble du campus?

350

**LA PRÉSIDENTE :**

Campus, oui.

355

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

Bien, je dirais que oui en fait. Puis vous avez soulevé un bon point tout à l'heure quand vous avez mentionné, au niveau de la priorisation. Oui, il y a une notion de priorisation de notre côté, puis je dirais que ça a été beaucoup en lien avec les nuisances qu'on a vécues récemment au niveau du 1420, boulevard Mont-Royal.

360

Comme je mentionnais justement, l'édifice concave qui résonne avec l'asphalte c'est encore pire et les îlots de chaleur et tout ça.

365

Donc, effectivement, il y a une notion de priorisation, mais ce qui nous préoccupait davantage c'est de voir que l'Université à certains endroits se commettait à verdir cet espace-là, mais à d'autres endroits c'était clair que ça serait jamais verdi.

370 Donc, c'était plutôt la *disconnect* entre les deux. Et bon, évidemment, moi, je m'intéresse particulièrement à cet espace-là, parce que c'est un espace qui est à proximité, mais c'est sûr que pour le plan d'ensemble ça a soulevé la question, est-ce qu'il y a d'autres endroits comme ça où l'Université a verdi certains endroits qui ne seront jamais verdis et qui se sont engagés visuellement, si on veut. Je ne parle pas de le faire dans un an, cinq ans ou dix ans partout.

375 Nous, c'était une priorité, parce que bon, évidemment un espace vert va aider également avec la nuisance au niveau des travaux du pavillon Marie-Victorin. Parce qu'on va s'attendre à la même chose, lorsqu'il va y avoir des travaux pour le pavillon Marie-Victorin, c'est exactement dans le même angle.

380 Donc, ça va refléter au niveau du pavillon du Vincent-D'Indy. Quand il va y avoir les travaux pour creuser le stationnement Vincent-D'Indy et faire l'édifice de cinq étages, le bruit va se refléter à l'intérieur du pavillon Marie-Victorin qui va se refléter à l'intérieur des maisons.

385 Donc, se rajoutent à tout ça tous les autres éléments auxquels on est confrontés. Mais la question plus globale, moi, cette préoccupation-là, je me suis focussée sur le P-26, mais m'a amené à me dire « bien, est-ce qu'il y a d'autres endroits que l'Université a décidé de verdir sur le plan d'ensemble ». Mais lorsqu'on creuse, on voit clairement que ce n'est pas un espace qui est vocation à être verdie.

390 Nous, c'est le cas pour le P-26. Peut-être que c'est le seul emplacement qui a été verdi par l'Université, alors qu'il n'y avait pas d'intention d'être verdi. Mais est-ce qu'il y en a d'autres. Donc ça, c'était une préoccupation. Est-ce que c'est quelque chose qui se répète à d'autres endroits?

395 Parce que c'est sûr que d'avoir un plan, le plan global avec beaucoup d'espaces verts, ça passe mieux que d'avoir un espace où on démontre effectivement que, bien regarde, six stationnements pour un même quadrilatère, un même pâté de maisons à proximité de six autres et qu'il y a déjà des îlots de chaleur.

400 Donc, dans le plan d'ensemble, je n'ai pas examiné tout en détail les autres emplacements, mais ça me faisait poser la question si ça se reflétait.

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Ça va. Je vais laisser la parole à mes collègues. Radouan?

405

**LE COMMISSAIRE :**

Oui. Merci beaucoup. Bonjour, Madame Côté, merci pour la présentation.

410

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

Merci.

**LE COMMISSAIRE :**

415

J'essayais de comprendre un peu plus la situation de la garderie. Est-ce que je comprends bien que les enfants disposent d'une aire de jeu à même le stationnement? C'est-à-dire qu'il n'a pas son propre espace de jeu privé entre guillemets? C'est vraiment une cohabitation voitures puis délimitation par une clôture, c'est bien ça?

420

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

Bien, en fait, ils ont... Donc, avant la pandémie ils ont un petit espace qui est assez restreint et qui se veut en colline. Donc, les enfants jouent vraiment dans un espace très délimité. Et je crois qu'avec la pandémie, ils ne pouvaient pas avoir tous les enfants au même endroit.

425

C'est un petit espace, je vous dirais qui est peut-être... mon Dieu, je ne veux pas m'avancer. Donc, il y avait un petit espace où il y avait un petit module de jeu.

430

Et là, effectivement, et ça vient à mon point comme quoi le stationnement n'est vraiment pas utilisé, ça, c'était vrai, même avant la pandémie. C'est qu'ils ont bloqué un pan du stationnement pour probablement agrandir l'espace de jeu qui était insuffisant, pour que les jeunes enfants puissent jouer là-dessus.

435           Donc là, ils ont mis des clôtures entourant, pour protéger pour ne pas que les voitures  
passent là. Mais les enfants jouent à même le stationnement, là. C'est un espace de  
stationnement qui a été clôturé pour faire une espèce de cour d'appoint si on veut.

**LE COMMISSAIRE :**

440           Est-ce que c'est une garderie qui appartient à l'Université de Montréal ou c'est une  
garderie privée?

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

445           Le CPE de l'Université de Montréal.

**LE COMMISSAIRE :**

450           D'accord. Les enfants ils ne sont pas à disposition de nature environnante sur laquelle ils  
pourraient jouer. La seule option c'est vraiment ce petit terrain privé, mais que vous avez agrandi  
en venant vous étendre un peu plus sur stationnement, c'est ça? Ils ne sont pas à proximité  
d'une nature environnante?

455           **Mme ISABELLE CÔTÉ :**

              C'est ça. Donc moi, ce que je vois souvent, c'est que les enfants doivent se déplacer,  
des assez bonnes distances, pour aller au parc, pour aller dans la montagne. Quand je vais me  
promener avec mes enfants, par exemple, je les vois souvent dans les sentiers du Mont-Royal.

460           Donc, il n'y a pas de terrain à proximité où ils peuvent vraiment jouer à part le petit enclos  
qui a été agrandi via l'espace de stationnement. Donc, ce qui me semble extrêmement triste.

**LE COMMISSAIRE :**

465           Je comprends. Puis parlant de verdissement, quel type de verdissement vous suggérez  
en fait, dans une visée en fait d'espace pour les enfants? Est-ce que vous avez des idées ou des  
exemples ou des références?

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

470

Bien, en fait, moi je pense, la priorité serait surtout de réduire les îlots de chaleur. Parce que moi j'ai deux jeunes enfants, je ne les fais pas jouer sur l'asphalte l'été quand il fait 32 dehors et que ça monte à 38 avec le reflet de la chaleur.

475

Donc, je pense qu'à la base c'est d'avoir de la pelouse et d'avoir des arbres qui vont venir mettre une certaine ombre, espèce de canopée, pour justement un, venir assainir l'air. Encore une fois, on est complètement coupé de la montagne à cet endroit-là, complètement coupé de la montagne, entouré d'asphalte existant déjà par des espaces de l'Université de Montréal. Et donc, c'est vraiment ça.

480

C'est de venir enlever l'asphalte pour ne pas qu'il y ait de reflets de chaleur, mettre des arbres pour qu'il y ait un certain ombre et assainir l'air un peu. Et en même temps, réduire le bruit et la poussière de tout ce qui est environnant lorsqu'il y a des travaux par exemple.

485

**LE COMMISSAIRE :**

Faire un écran aussi sonore et...

490

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

... un écran, exactement. Exactement ça.

**LE COMMISSAIRE :**

495

Parfait. Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

500

Danielle?

**LA COMMISSAIRE :**

505 Oui. Bonjour, Madame Côté. Vous avez insisté beaucoup et avec raison pour la question du verdissement. Mais y a-t-il d'autres éléments dans le plan directeur d'aménagement qui vous interpellent?

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

510 Bien, c'était beaucoup la gestion des travaux. Donc, mon premier point. Parce qu'il y a eu des travaux, donc l'édifice du 1420, boulevard Mont-Royal qui a été la propriété de l'Université de Montréal qui avait été acquise de la communauté religieuse, qui devait avoir vocation à rester à l'éducation, et finalement qui a été converti en condo.

515 Nous, ça a été un traumatisme pour les résidents bon, en partie à cause de la solidité du roc du Mont-Royal. Nous, on s'est fait piquer sur la tête pendant deux ans. Et je peux vous dire qu'à l'intérieur des maisons ça montait au-delà de 60 décibels facilement.

520 Donc, ce n'est pas – les fenêtres fermées. Donc, ce n'est pas le bruit extérieur nécessairement, mais c'est le fait que lorsqu'on fait du piquetage sur le roc, le son se propage et il y a des vibrations également qui font vibrer les maisons. Et ça, c'est en continu.

525 Versus du dynamitage qui va se faire peut-être une ou deux fois par jour, comme le fait le REM. C'est contrôlé et ça dure trois, quatre secondes et par la suite c'est terminé.

530 Mais là, on parle de piquetage qu'on a subi de 7 h 30 le matin... bien, là, la réglementation a changé justement, mais 7 h 30 matin à 7 h le soir, en continu. C'est à devenir fou. C'est un vrai supplice.

535 Donc, c'était surtout ça, au niveau des nuisances, au niveau de tout ce qui est de la logistique. Donc, barrer des rues, comme j'ai mentionné, le mur du terrain de Vincent-D'Indy qui a duré deux ans. Ça a été une voie d'accès qui a été retirée pendant deux ans, même s'il n'y avait pas de travaux en cours pendant le trois quarts de tout ce temps-là.

Donc, c'est vraiment d'assurer une coordination des travaux en pensant aux résidents. Parce que c'est nous qui allons endurer ça pendant les 10, 15 prochaines années. Donc, c'est ça.

540 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que vous-même ou d'autres résidents de votre quartier avez eu l'occasion de rencontrer l'Université pour communiquer vos inquiétudes?

545 **Mme ISABELLE CÔTÉ :**

Non.

**LA COMMISSAIRE :**

550

Il n'y a jamais eu de rencontres organisées avec...

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

555

... non. Pas à ma connaissance, non.

**LA COMMISSAIRE :**

Merci, c'est tout.

560

**LA PRÉSIDENTE :**

Alors, s'il n'y a pas d'autres questions de la part de mes collègues, il me reste à vous remercier, Madame Côté.

565

**Mme ISABELLE CÔTÉ :**

Merci.

570 **LA PRÉSIDENTE :**

Et vous nous ferez parvenir l'information qu'on vous a demandée en vous adressant à monsieur Vézina, si possible. Merci beaucoup.

575

---

**M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU**

**LA PRÉSIDENTE :**

580

Alors, j'inviterais maintenant, monsieur Louis-Éric Trudeau.

**M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

585

Oui. Je suis là, bonjour.

**LA PRÉSIDENTE :**

590

Bonjour, Monsieur Trudeau. Alors, on vous écoute.

**M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

595

Bien, bon après-midi tout le monde. Donc, moi je suis là aujourd'hui pour vous donner l'avis en fait, mon avis personnel, mais surtout l'avis du collectif Vélo campus Université de Montréal. Le collectif c'est un regroupement d'à peu près 160 membres de la communauté universitaire de l'Université de Montréal, Polytechnique et HEC.

600

C'est un regroupement, en fait, qui s'intéresse, qui existe depuis plusieurs années, mais qui s'intéresse au transport actif en général, mais plus principalement aux déplacements à vélo sur le campus de l'Université de Montréal. Parce qu'en fait, c'est une problématique de longue date.

605 L'Université de Montréal est un grand campus comme vous l'avez vu dans le plan d'aménagement et c'est bien précisé justement dans le plan que jusqu'à aujourd'hui il n'y a toujours pas d'aménagement tel que des voies cyclables clairement identifiées sur le campus pour favoriser le déplacement actif et le déplacement par vélo en particulier.

610 Donc, on était bien content d'apprendre que dans le plan d'aménagement ici, il y avait des choses qui étaient proposées. Je voudrais juste mentionner quand même qu'on n'a pas été consultés dans ce processus de mise en place de ce plan de développement de l'Université. On est bien déçu de ça. On avait des inquiétudes par rapport au fait de ne pas avoir été consultés.

615 Cependant, on avait quand même transmis certaines, en fait de nos attentes. Ce qu'on attendait à voir comme amélioration sur le campus dans les prochaines années. On avait transmis ça à différentes reprises au cours des trois dernières années. Et je crois que certaines de ces considérations-là, en fait, la plupart ont été tenues en compte dans le plan.

620 Donc, globalement, notre avis, même si on n'a pas été consultés, il reste que notre avis est favorable sur ce plan qui est proposé globalement. En particulier en ce qui a trait à l'axe de vie et à l'aménagement des voies cyclables. Ce qui est proposé, réaménager les voies cyclables, les voies de circulation en fait qui traversent le campus.

625 Donc, pour ce qui est de l'axe de vie. Donc, on parle donc d'un espace qui traverse le campus de l'est à l'ouest. C'est un espace qui est dans le plan d'aménagement décrit comme étant principalement ou en partie partagé entre les piétons et les cyclistes. Mais en fait je pense que c'est pas mal tout le long, bien qu'on n'ait pas de détails tant que ça dans le plan. Mais avec les croquis qui sont montrés et tout ça, il semble que ça soit partagé, un peu comme une rue piétonne entre les piétons, les cyclistes et le transport automobile.

630 On est O.K. avec ce plan-là. Je pense que c'est quelque chose qui peut marcher dans un contexte d'apaisement de la circulation, tel qu'il est proposé par l'Université. Et donc, il nous semble que ça serait quelque chose qui serait fonctionnel pour le transport à vélo, traverser le campus principalement de l'est à l'ouest.

635 Par contre, il reste à voir des détails qui sont mentionnés dans le plan tel que l'utilisation de pavée, de béton préfabriqué qui est décrit comme étant, je pense, un objectif d'avoir une

640 marque, une sorte de marque de commerce, quelque chose qui va donner un style à l'aménagement. Ça nous semble bien à première vue, en autant évidemment que ça ne soit pas des pavées qui soient un peu comme dans le Vieux-Montréal, disons des pavées à l'ancienne avec un gros... qui seraient très, très, très... avec des grosses bosses. Donc, qui rendrait le transport, le déplacement à vélo difficile.

645 Donc ça, ça serait peut-être un petit détail. On aimerait évidemment que ça soit, que notre considération ici soit, que ce soit considéré en fait dans le choix des matériaux, s'assurer que ça soit vraiment pratique pour les déplacements à vélo, ce genre de pavée.

650 Aussi, c'est une observation qu'on a fait. C'est que dans le plan, ce n'est pas très clair en fait, à quels aspects, quelles parties de ces aménagements-là sont prévues pour être déneigées l'hiver. Et ça nous semble quelque chose d'important.

655 Évidemment, le campus de l'Université est très actif tout l'hiver et donc, les piétons et les vélos aussi sont présents sur le campus tout l'hiver. À Montréal il y a, comme vous le savez, il y a une tendance à l'augmentation année après année du nombre de personnes qui se déplacent en vélo 12 mois par année incluant l'hiver.

Et on voit donc que la Ville de Montréal a fait de beaux efforts pour améliorer le déneigement des pistes l'hiver.

660 Pour l'Université de Montréal, dans le plan, le déneigement est mentionné à quelques endroits quand on parle des matériaux, des escaliers, tout ça, mais on ne parle pas clairement du fait que les espaces aménagés pour les piétons et cyclistes devront être déneigés tout l'hiver, donc accessibles 12 mois par année.

665 Donc ça, c'est une inquiétude qu'on a. On aimerait que ça soit clair dans le plan final que, lorsqu'il va être approuvé, que ce sont tous des espaces et des aménagements qui sont prévus comme étant accessibles 12 mois par année.

670 Et pour ce qui est des voies de circulation. Là aussi on très favorables à ce que l'Université de Montréal propose, particulièrement l'idée d'avoir un aménagement qui inclut des voies en site, des voies cyclables en site propre. Donc, séparées de l'espace prévu pour les

automobiles, séparées de la circulation. Ça, c'est clairement ce qui est le plus sécuritaire pour tout le monde. C'est ce que Vélo Québec recommande et ce que plusieurs organisations à travers le monde recommandent pour s'assurer d'une bonne sécurité des usagers en vélo.

675 Et donc, ce qui est proposé nous semble une très bonne idée. Par contre, il faut que le dénivelé évidemment facilite ces déplacements et dans les voies qui sont proposées, à tout le moins la partie qui se termine près du CEPSUM dans les plans.

680 Donc, vous avez peut-être vu dans le plan. Donc, il y a une partie des voies, de l'axe de vie, qui se terminent près du CEPSUM, après les résidentes étudiantes. Donc, ça descend ensuite vers Édouard-Montpetit.

685 Donc, cette partie-là est très à pic, présentement c'est une voie automobile uniquement. C'est emprunté par beaucoup de vélos malgré tout, puis c'est extrêmement à pic.

Donc, si on monte à partir d'Édouard-Montpetit vers le campus, il va y avoir beaucoup de gens qui vont arriver justement de la gare du REM, de ce secteur-là et des quartiers environnants Outremont et le reste de la Ville de Montréal qui arrive du côté est.

690 Donc, les gens arrivent par là. Ils vont monter cet axe-là vers les résidences étudiantes pour aller vers l'ouest, traverser le campus.

695 Dans le plan, pour moi ce n'est pas clair qu'est-ce qui est prévu comme aménagement. Ça serait pratiquement impossible d'assurer une pente plus faible à part de faire des, ce qu'on appelle en anglais, des *switchback*, des zigzags, monter en zigzags. Donc, peut-être rajouter un zigzag de plus pour que ça soit finalement une pente plus douce pour monter à côté du CEPSUM.

700 Donc, il me semble que moi, nous on pense à tout le moins que ça devrait être clairement décrit ça, ce genre d'aménagement là dans le plan pour que ça soit clair que c'est vraiment une infrastructure utilisable par les cyclistes.

705 Donc, là encore pour les aménagements des voies de circulation, donc ces voies séparées de la circulation. Il nous semble important que l'Université de Montréal mette en place des infrastructures qui sont utilisables aussi 12 mois par année.

710 Étant membre moi-même, donc moi je suis professeur à l'Université, étant membre moi-même de la communauté de l'Université, je réalise, j'ai observé au cours des dernières années que l'Université de Montréal ne semble pas disposer en fait des équipements nécessaires pour déneiger des pistes cyclables qui sont séparées de la circulation.

715 Donc, peut-être qu'ils vont acquérir ce genre d'infrastructure éventuellement. Je comprends bien que c'est un plan qui va s'établir sur plusieurs années, mais encore là, ça sème quand même des doutes quand on voit le plan de qu'est-ce qui va vraiment être conçu pour être utilisé 12 mois par année. Ce qu'on a vraiment besoin.

Et un dernier point que je voulais souligner. C'est la question des aménagements prévus pour le stationnement des vélos. Donc, les abris à vélos.

720 Il y a une tendance, vous avez peut-être vu près des stations de métro à certains endroits à Montréal, on a mis en place par exemple des stationnements à vélos qui sont protégés de la pluie et de la neige et qui sont même sécurisés dans certains cas.

725 Dans le plan d'aménagement de l'Université, il y a une photo qui est montrée à un endroit. Je crois que c'est la page 92 du plan d'aménagement où on voit un genre d'abri à vélo qui est même, si je me souviens bien, verdi un peu sur un côté. Un aménagement vert. Donc, c'est très joli. C'est un exemple, j'imagine, on voit que c'est un exemple qui est tiré de Zurich en Suisse.

730 Mais moi ma question c'est dans le plan d'aménagement, parce qu'il va être approuvé par la Ville de Montréal, quels genres d'aménagements vélos seront permis? On parle de structures qui peuvent être quand même assez visibles dans certains cas. Ça peut être en verre, ça peut être comme on le voit là verdi, ça peut être accolé à certains des édifices du pavillon de l'Université de Montréal, des pavillons, donc comme le pavillon Gaudry, des pavillons qui sont patrimoniaux.

735

740 Donc, j'imagine qu'on ne peut pas mettre n'importe quoi. Et c'est là que je trouve que dans le plan d'aménagement ici, ça aurait été très utile, je ne sais pas si c'est nécessaire du côté de la Ville, mais que le genre d'aménagement, le genre d'abri qui est proposé par l'Université soit précisé.

Alors, voilà. Moi, c'est ce que je voulais partager avec vous aujourd'hui.

745 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci beaucoup, Monsieur Trudeau. Ad hoc, concernant entre autres les abris ou les stationnements pour les vélos. En tout cas, vous déplorez qu'il n'y ait pas eu d'illustration de ce que l'Université avait en tête. Vous, avez-vous une idée de ce que vous trouvez être des bons abris ou des endroits pour mettre, pour stationner les vélos?

750 Avez-vous des exemples de ce que vous trouvez intéressant?

**M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

755 Bien, peut-être que l'Université de Montréal pour regarder par exemple, un exemple qui est intéressant, qui est celui qui a été aménagé par l'Université de Sherbrooke près de justement de son campus qui est tout près de Montréal, celui sur la Rive-Sud de Montréal. Il a eu justement ce genre d'aménagement là d'un espace vélos sécurisés. Et si je me souviens bien, c'est un aménagement qui a été fait de façon conjointe par l'Université de Sherbrooke et la STM ou la  
760 Société de transport régional.

765 Donc, c'est un exemple parmi d'autres. Il y a plusieurs beaux exemples. Celui qui est montré dans le plan d'aménagement de Zurich est bien aussi. On voit clairement que ce n'est pas un aménagement par contre qui est sécurisé, mais ce n'est pas obligé que tous les aménagements, tous les stationnements vélos soient sécurisés là. Ce n'est pas ça qu'on demande, mais il doit y en avoir certains.

770 Présentement, l'Université de Montréal a quand même progressé de ce côté-là. Elle est en processus, ça n'a pas été encore annoncé, mais que c'est finalisé. Mais ils ont mis en place certains stationnements sécurisés dans le stationnement étagé.

Et là, donc, c'est un exemple d'un beau geste de l'Université. On voit qu'ils veulent bien faire. C'est un début, mais évidemment ça, c'est quand on est rendu en haut dans le stationnement étagé. Il va falloir, puisqu'on parle d'un axe de vie, il va y avoir des gens qui vont arriver des deux côtés.

775

Il faudrait qu'il y ait des stationnements de ce genre-là aux extrémités, aux différentes extrémités du campus et près des entrées de métro en particulier. Métro Édouard-Montpetit, métro Université de Montréal.

780

Et c'est là que je me posais la question. Dans un plan comme ça, puisque ça va être visible de la rue, j'imagine qu'il doit y avoir des réglementations qui vont mettre des contraintes qu'est-ce que l'Université peut faire. Et là, encore donc, il me semble que ça devrait se retrouver dans le plan.

785

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Une autre question. Vous parliez tout à l'heure de la pente qu'on retrouve entre le CEPSUM et les résidences, qui est une pente très forte effectivement. J'ai une carte devant moi, c'est une pente à peu près de 12%.

790

En ce qui concerne les voies cyclables qui vont être installées le long de la rampe. Il n'y a pas d'inquiétude aussi sur les pentes qui sont... parce qu'elles sont fortes aussi ces pentes-là.

795

**M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

Oui, oui. C'est sûr. C'est un défi de monter le chemin de la Rampe à partir d'Édouard-Montpetit. Il y a beaucoup de gens qui le font en plus dans un esprit sportif de monter cette côte-là. Mais je pense que la plupart des gens, là on parle évidemment... il y a deux types de cyclistes. Il y a des gens aussi qui se déplacent pour des raisons plus sportives et il y a beaucoup de gens qui font du vélo de route justement sur le campus, parce qu'on est sur la montagne. Ils vont passer, ils vont rentrer par l'entrée Queen-Mary, traverser le campus par le chemin de Polytechnique et redescendre.

800

805           Donc ça, c'est très bien, puis je pense que les aménagements proposés vont aussi desservir cette clientèle-là. Donc, il n'y a pas de problèmes de ce côté-là.

810           Mais pour le reste, des gens qui sont là, qui utilisent le vélo plus comme un mode de transport utilitaire, il faut que ça soit quand même facilité. Donc, moi, comme homme début cinquantaine assez sportif, je n'ai pas trop de problèmes à aller monter ces côtes-là, mais moi, ce que je veux m'assurer, c'est que ça soit accessible à toute la communauté et aux gens de différentes strates d'âge.

815           Et donc, la pente reste importante. L'entrée Queen-Mary est en pente douce, ça va assez bien. C'est l'entrée de ce côté-là, du côté est, du côté du CEPSUM qui est problématique depuis longtemps. Puis je pense que ça pourrait être réglé sans gros investissement par, comme je le mentionnais, un genre de zigzag.

**LA PRÉSIDENTE :**

820           Lacet?

**M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

825           Un lacet, c'est ça. C'est le terme anglais le *switchback*, c'est lacet. Voilà. Donc, un lacet comme pour monter un col de montagne dans les Alpes. Ce n'est pas très compliqué à mettre en place, ça ne demande pas de dynamiter de façon massive le bloc de roc qui est là. Parce que c'est de la roche évidemment dans ce secteur-là.

830           Mais je crois que ça serait une solution simple. Et c'est aussi possible de mettre des rampes. On débarque du vélo, on marche à côté du vélo comme pour monter un escalier. Mais ça, ça ne serait quand même pas, ça ne répondrait pas tout à fait aux besoins ici. C'est sûr, c'est ça demanderait comme trois séries d'escaliers. Ça serait un peu long à monter ça à pied. Il y en a qui le font, parce que justement la pente est à pic. Mais l'idéal, quant à tout réaménager ça serait de faire un lacet, un lacet additionnel.

835

**LA PRÉSIDENTE :**

840 Parfait. Danielle et Radouan, auriez-vous des questions? Allez-y, Danielle, Radouan ensuite.

**LA COMMISSAIRE :**

845 Je pense qu'il y a déjà pas mal de stations de BIXI sur le terrain de la Ville, comme au métro Université de Montréal. Mais est-ce qu'il y en a des stations BIXI qui ont été prévues sur le site du campus dans le nouveau plan d'aménagement?

**M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

850 Vous avez une bonne question. C'est mentionné. Donc, l'intention de donner plus de place à BIXI dans le plan, mais là, de mémoire, je ne me rappelle plus exactement qu'est-ce qui est mentionné. Laissez-moi vérifier.

855 Il y a eu dans le passé, en fait à la mise en place initiale de BIXI une série de stations BIXI qui avaient été mises directement en haut de la montagne, en fait près du campus, près du pavillon Gaudry, en face du pavillon Claire-McNicoll, je crois. Puis dans les dernières années ça, ce n'était plus là.

860 C'est marqué :

*« Implanter ou bonifier l'offre de stations BIXI à des endroits stratégiques en fonction de l'achalandage des pôles de mobilité. »*

865 Donc, c'est ça qui est mentionné. Donc, il n'y pas d'engagement à les mettre à un endroit en particulier. Mais je pense que l'idée de les mettre principalement en bas plutôt qu'en haut, reste quand même logique pour la même raison de la pente. Il y a beaucoup de gens qui vont arriver en vélo, des différents quartiers de Montréal, qui vont laisser le BIXI près, disons de l'entrée, près du métro Université de Montréal ou près du CEPSUM.

870

Donc, des aménagements BIXI à ces extrémités-là et une autre en fait, du côté ouest, du côté de l'entrée Queen-Mary. Ça serait probablement la solution. Queen-Mary, à ma connaissance, il n'y en a jamais eu de ce côté-là. Mais ça serait bien logique qu'il y en ait de ce côté-là. C'est le pôle d'accès, c'est un des pôles d'accès principal de l'Université.

875

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

880

**M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

Je sais que l'Université a parlé aussi à un moment donné de... ou c'était peut-être l'équipe du développement durable qui mentionnait qu'ils avaient offert à BIXI aussi d'avoir des endroits pour stocker des vélos, parce que souvent c'est une question de fournir des vélos en nombre suffisant et puisque l'Université est en hauteur, il y a beaucoup de gens qui arrivent, qui vont laisser les vélos là à l'Université, puis ils doivent faire des rotations. Puis je sais que l'espace est une considération.

885

On m'avait mentionné justement que le plan d'aménagement imposait aussi des restrictions. On ne pouvait pas juste mettre des conteneurs par exemple en ayant des édifices pour stocker des BIXI.

890

Je n'ai pas vu de détails par contre dans le plan. Donc, visiblement ça ne fait pas partie de ce qui est proposé ici à la Ville.

895

**LA COMMISSAIRE :**

Mais vous êtes quand même favorable à ce qu'il y ait des stations BIXI?

900

**M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

Oui, oui, c'est excellent. C'est sûr. Ça fait partie du cocktail transport dont on a besoin à Montréal un petit peu partout, incluant sur le campus de l'Université.

905 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

910 **LA PRÉSIDENTE :**

Radouan.

**LE COMMISSAIRE :**

915 Oui. Monsieur Trudeau, moi j'ai compris que vous trouviez intéressant le lien est-ouest qui traverse le campus. J'aimerais vous entendre sur le lien entre le Mont-Royal et le campus lui-même. Est-ce que vous trouvez que les chemins existants sont suffisants? Comment vous avez évalué cet aspect-là sur le plan directeur?

920 **M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

Oui. Là, présentement, si je comprends bien dans le plan directeur il n'y a pas tellement de nouveaux liens qui sont rajoutés à part la piste qui a été construite dans les dernières années, la piste piétonne, qui passe en arrière du campus et qui s'en va en arrière de l'école Polytechnique vers le haut du Mont-Royal, ce secteur-là.

930 Donc ça, c'est un espace qui est uniquement pour les piétons, qui n'est pas permis aux vélos. Donc, évidemment, ça limite l'utilisation de cette voie-là. Finalement, ce sont des aménagements à ce moment-là qui servent uniquement pour le tourisme je pourrais dire, pour les balades du dimanche et tout ça. Mais les gens de l'Université n'utilisent pas tellement cet espace-là pour se déplacer, parce que ça impliquerait évidemment de marcher de très longues distances vers les autres quartiers de Montréal.

935 C'est sûr que moi, ce que je prône ici, ça serait que l'Université s'assure que son réseau... je pense qu'il y a une phrase dans le plan là-dessus qu'ils veulent s'assurer que leur réseau soit imbriqué avec les aménagements de la Ville de Montréal autour. Mais il n'y a pas tellement de détails de ce côté-là.

940 En fait, puisque vous le mentionnez, ça me vient un autre point qui serait bon de préciser dans le plan, c'est les détails de ces liens-là et en particulier, ce qui mène vers le nouveau campus de l'Université de Montréal. Parce que là, on parle aussi de... il va y avoir un énorme trafic de monde dans les prochaines années depuis la mise en place récente de ce campus. Ça va être croissant. Beaucoup de gens vont se déplacer du campus MIL au campus de la montagne et vice et versa.

945 Il y a eu des discussions avec l'arrondissement d'Outremont et l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce pour qu'il y ait des voies cyclables protégées qui soient spécifiquement dédiées à ça pour aider le déplacement entre les deux campus. Ils ont mis en place un projet pilote l'an passé, mais il n'y a pas de signalisation distinctive, il n'y a rien qui incite  
950 clairement les gens à utiliser ces aménagements pour se déplacer entre les deux campus.

Je sais que dans le plan d'aménagement il est mentionné qu'il va y avoir une signalétique distinctive pour l'axe de vie. Je crois qu'à partir du REM, de la station du REM notamment il y a beaucoup de gens d'Outremont et beaucoup de gens qui vont arriver du  
955 campus MIL qui vont passer par ce secteur-là.

Donc, ça serait vraiment bien si cette signalétique-là s'étendait aux voies cyclables qui sortaient du campus. Je comprends que dans ce cas-là, évidemment ce n'est pas dans les  
960 mains de l'Université de Montréal uniquement. Ça doit se faire en coopération avec la Ville de Montréal. Mais ça semblerait important de s'assurer que ça soit bien imbriqué.

L'intention est là dans le plan, mais au-delà de ça, il n'y a pas de détail.

**LE COMMISSAIRE :**

965 Puis au niveau de l'usage du vélo 12 mois par année, c'est plus l'hiver qui cause problème? Est-ce qu'il y a des aménagements spécifiques, hormis le déneigement? Puis c'est une question fonctionnelle d'entretien, mais y a-t-il des aménagements spécifiques qui sont nécessaires peut-être en termes de matérialités, de gestion de la topographie qui doivent être  
970 repensés?

**M. LOUIS-ÉRIC TRUDEAU :**

975 Un élément important souvent qui aide au déneigement, surtout quand c'est des voies partagées, c'est le visuel, qu'on voit l'espace. Si on prend un exemple, à Montréal les bandes cyclables où c'est une ligne blanche qui délimite la piste, mais l'hiver elle disparaît et c'est fini.

980 À l'Université de Montréal ce qui est proposé là, si je comprends bien quand même, c'est vraiment une piste en site propre qui va être délimitée soit par une bande de béton ou par un changement du niveau. À ce moment-là bien, il n'y a pas trop de problème, puisque les autos ne vont pas avoir la possibilité d'embarquer là-dessus quand il y a de la neige. À part, si évidemment on parle d'une toute petite différence de dénivelé, de quelques centimètres.

985 Donc là, peut-être que ça aussi c'est un détail qui pourrait être précisé dans le plan. On parle de quoi exactement comme séparation entre la circulation et les voies cyclables. Parce que dans le plan d'aménagement, j'ai vu quelques croquis qui montraient bien quand même qu'on proposait une séparation des piétons par des arbres notamment, de la verdure. Mais pour ce qui est de la séparation entre la voie cyclable et la voie carrossable, là par contre c'est un petit peu moins clair.

990  
995 Donc, ce qui faciliterait le déneigement effectivement, ça serait que soit qu'il y a vraiment un espace, un dénivelé important entre les deux pour des chenillettes par exemple qui passent, évidemment il faut qu'elles puissent accéder. Donc, si c'est délimité par une bande de béton puis que la chenillette est trop large pour passer, ça ne marchera pas. Donc, ce genre de chose-là.

1000 Donc, des bonnes pratiques dans ce cas-ci. Probablement, que le plus simple en termes de gestion pour l'Université, ça serait d'avoir un dénivelé important, ce qui va faire qu'une machinerie pourrait passer puis même si elle dépasse un peu ça ne sera pas un problème.

Mais si on est pris entre deux murets de béton, là par contre c'est plus compliqué.

**LE COMMISSAIRE :**

1005 Parfait. Merci de cette précision importante. Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Autres questions, Danielle?

1010

**LA COMMISSAIRE :**

Ça va pour moi, merci.

1015

**LA PRÉSIDENTE :**

Radouan?

**LE COMMISSAIRE :**

1020

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

1025

Bon. Alors, il me reste à vous remercier, Monsieur Trudeau, de votre présentation. Et ça nous amènerait à monsieur Chartier, s'il est arrivé.

**PAUSE ET REPRISE**

1030

**M. DANIEL CHARTIER**

**LA PRÉSIDENTE :**

1035

Bonjour, Monsieur Chartier. Alors, on veut d'abord, la commission veut vous remercier d'avoir accepté de devancer votre présentation. En même temps, je pense qu'on vous a bousculé. Mais on est tous ensemble et on va vous écouter et vous poser des questions par la suite. Allez-y.

1040

**M. DANIEL CHARTIER :**

1045           Merci beaucoup. Je suis architecte-paysagiste. J'ai travaillé sur le Mont-Royal depuis 1991, donc c'est un territoire que je connais bien. J'ai travaillé sur le parc du sommet d'Outremont aussi.

              Donc, je vais commencer par une mise en situation pour regarder le rôle de l'Université de Montréal dans l'image de marque du Mont-Royal.

1050           On peut percevoir l'Université de Montréal sur fond de Mont-Royal depuis l'autoroute des Laurentides, depuis le West Island, depuis Laval. Donc, c'est un élément extrêmement important dans l'image du Mont-Royal et l'image de Montréal.

1055           Et ce qu'il faut voir c'est l'impact des transformations, particulièrement les nouveaux bâtiments, sur cette image-là. Les bâtiments et aussi les aménagements paysagers.

              Donc, il faudrait faire un bilan de ce qui a été fait depuis le plan directeur 1995. Voir comment les nouveaux bâtiments ont transformé cette silhouette-là sur la montagne et comment le reste du fonctionnement à l'intérieur de l'Université ça a évolué. Parce qu'entre les intentions de coulée verte et d'implantation pavillonnaire et ce qui a été fait, il y a un monde. Ça serait intéressant d'avoir ce bilan-là.

1065           Parce que la présentation que les gens de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce ont faite, c'était une présentation qui était très administrative, c'est-à-dire que les points administratifs c'est tel, tel, tel élément, que la réglementation actuelle permet ou ne permet pas.

1070           Mais il faut situer cette série de règlements là à l'intérieur d'un cadre plus large, qui est celui de la protection du Mont-Royal, c'est-à-dire voir comment ça s'inscrit à l'intérieur du plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal. Comment ça s'inscrit à l'intérieur du plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal édicté par le gouvernement du Québec.

1075 C'est des documents extrêmement importants. Il faut voir aussi comment l'atlas du paysage définit l'importance des différentes interventions et comment les façons d'intervenir sur ces territoires-là ont des impacts sur l'image de la montagne interne et externe.

1080 Donc, à quelque part la notion administrative devrait évoluer. Ce qu'elle n'a pas nécessairement fait depuis 1989, enfin depuis 2008. Donc, à quelque part il y a toute une évolution à faire pour connecter le cadre administratif avec les enjeux importants.

1085 Tout ça pour dire que le campus actuel a besoin de retrouver un peu la vision originale, celle de l'Université de la montagne. Les symboles de l'Université c'est on voit un château sur le bout d'un... le pic d'une montagne avec des étoiles, un chêne, un érable, encadré par un chêne et un érable. Donc, cette notion-là que la montagne doit venir lier le reste du campus.

1090 Donc, il faut qu'à chaque échelle d'intervention on puisse intervenir pour minimiser les impacts négatifs, mais aussi pour maximiser les bénéfiques écologiques, paysagers, sociaux, de la présence de cette montagne. Pour ça, il faut développer une vision innovatrice, volontariste, pas juste se dire « bon, on va faire ce qui dérange, ce qui ne dérangera pas le monde. Ce qui va faire le moins de vague ». Il faut être volontariste, dire « comment on peut faire pour éliminer les obstacles pour une meilleure intégration à la montagne ».

1095 Il faut planifier et gérer ce territoire-là aussi en symbiose écologique et paysagère avec un magnifique parc qui occupe la partie supérieure du territoire, un parc qui déverse ses eaux sur le campus de l'Université. Et donc, il doit y avoir une planification puis une gestion intégrée entre la Ville et l'administration de l'Université de Montréal.

1100 Et finalement, il s'agit de développer un réseau piétonnier, cohérent, ramifié, intégrant, circulation en surface et sous terre. Le projet actuel c'est un bon début, mais ça ne va pas assez loin.

1105 Au niveau des modifications spécifiques au plan directeur. Quand je disais qu'il faut éliminer les obstacles, c'est qu'il y a quelques structures ou bâtiments de peu d'intérêt. La passerelle aérienne, entre le CEPSUM et le stade d'hiver, c'est un obstacle à la vue vers la montagne depuis Édouard-Montpetit.

1110 La même chose au niveau de la partie supérieure du chemin de la Rampe, c'est un obstacle à la circulation est-ouest à l'intérieur du campus. Même la partie inférieure du chemin de la Rampe, mais la partie inférieure est plus essentielle. Alors, que la partie supérieure au-dessus du chemin d'accès au Lasonde pourrait être modifié pour retrouver un peu l'esprit de ce qu'il était auparavant, et permettre de redéployer des connexions piétonnes et autres et permettre de reconnecter le territoire.

1115 Et finalement, le pavillon de la direction des immeubles qui est connexe au chemin de la Rampe dont on ne voit que les lanterneaux depuis le chemin de la Rampe.

Donc, on a éliminé des structures, des bâtiments... ne pas accepter de construire les lieux qui occulteraient encore plus la silhouette de la montagne.

1120 Il y a trois projets qui pourraient être particulièrement dommageable, le nouveau pavillon à l'est de Polytechnique, la surhauteur importante au CEPsum, le nouveau pavillon à l'est de Vincent D'Indy. C'est trois structures qu'il faut refuser de construire.

1125 On va passer à la page suivante. Ce qu'il faut c'est donner la permission de construire sur des sites peu problématique, très peu problématique lorsque perçu depuis le pourtour de l'Université de Montréal, que ce soit depuis l'oratoire Saint-Joseph, depuis le cimetière ou depuis même des longues distances.

1130 C'est-à-dire le stationnement à l'arrière de Polytechnique, il n'y a pas de problème à construire là. L'extrémité est du pavillon Samuel-Bronfman non plus, il n'y aura pas de problème à construire là, même que ça permettrait de créer des entrées, des vraies entrées au pavillon pour les piétons. Ce qui n'est pas le cas actuellement, parce que les entrées principales c'est des entrées pour des camions. Les entrées principales à ce bâtiment-là c'est des débarcadères de camion. Ça n'a aucun bon sens.

1135 C'est pour ça qu'on pourrait agrandir le pavillon pour être capable de faire des vraies entrées de part et d'autre du chemin de la Tour.

1140 Et finalement, utiliser les dénivellations qui permettraient d'utiliser des bâtiments à semi-  
enfouis. Comme l'esplanade devant le pavillon principal, le côté est du stade d'hiver ou d'autres  
sites potentiels.

1145 L'esplanade devant le pavillon principal, c'est un peu comme s'inspirer un peu de ce  
qu'Ernest Cormier voulait, c'est-à-dire une espèce de basilique qui ramasserait les services  
communautaires. Parce que quand on regarde le campus de l'Université de Montréal, il n'y pas  
de coeur vraiment. Il n'y a pas un lieu qui symbolise le coeur de la vie étudiante. C'est une série  
de pavillons, mais on dirait que c'est un lieu sans coeur.

1150 Alors, qu'à cet endroit-là, si on utilise, on crée un pavillon enfoui, quitte à voir un  
immense trou dans le milieu puis la lumière rentre par le milieu du trou, ferait en sorte qu'il y  
aurait de la restauration, bibliothèque ou autre sans que ça dérange le reste du fonctionnement.  
Mais ça permettrait de créer un pôle principal au système de circulation souterraine.

1155 Finalement, les deux derniers points ont rapport au parc du sommet d'Outremont. C'est-  
à-dire s'il y a moyen d'agrandir formellement les limites du parc du sommet d'Outremont. Et  
aussi à partir des pavillons de l'Université de Montréal qu'il y ait des services complémentaires  
qui puissent être offerts aux étudiants, aux professeurs, aux gens qui viennent dans... les jeunes  
qui viennent dans les camps d'été à Folie technique ou au niveau des sports ou la clientèle du  
parc en général.

1160 Donc, il y aurait moyen de mieux mailler le parc et le campus grâce à des interventions  
soit sur le CEPSUM, soit dans ou autour de Polytechnique.

1165 Et en conclusion, la consultation a essentiellement été présentée comme une validation  
ou un refus d'une série de règlements plutôt que le développement d'une véritable vision à long  
terme d'un campus tirant pleinement parti de son ancrage avec la montagne et permettant une  
meilleure interface avec la communauté montréalaise.

1170 Tous devraient inviter tant la Ville que l'Université de Montréal à prendre un peu de  
hauteur et d'audace pour que tant le campus que le parc sur le sommet d'Outremont soient  
mieux interconnectés et retrouvent l'esprit original de l'Université de la montagne qui prévalait  
lors de la création de ce lieu de savoir identitaire.

Merci.

1175 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, merci, Monsieur Chartier. On a un certain nombre de questions. Je commencerais peut-être par une qui est de nature un petit peu plus technique. À la fin de votre présentation, quand vous référez entre autres à un agrandissement formel des limites du parc sur le sommet d'Outremont.

1180

Vous indiquez entre autres que bon, qu'il faut inclure les parois rocheuses et les aires humides qui sont derrière le CEPSUM en vue d'un agrandissement puis d'une consolidation écologique. Mais vous indiquez aussi qu'il faut absolument refuser la modification du zonage qui permettrait de construire un stationnement souterrain jusqu'à la limite de cette paroi rocheuse.

1185

Voulez-vous un petit peu préciser ce que vous avez en tête?

**M. DANIEL CHARTIER :**

1190

C'est parce que sur les documents qui ont été déposés par l'arrondissement lors de la présentation de l'arrondissement, il y avait un sketch qui montrait que le stationnement souterrain pourrait s'appuyer jusqu'à la paroi rocheuse.

1195 **LA PRÉSIDENTE :**

Ça, c'est le stationnement souterrain qui est vis-à-vis du...

**M. DANIEL CHARTIER :**

1200

C'est le terrain de football.

**LA PRÉSIDENTE :**

1205

Le terrain de football.

**M. DANIEL CHARTIER :**

1210 Le terrain de football. Il y aurait un stationnement souterrain sous le terrain de football. Enfin, c'est ce que j'ai cru comprendre dans la présentation. Mais que ce stationnement souterrain, l'excavation... en tout cas, l'autorisation d'excavation se rendrait jusqu'à la paroi rocheuse.

1215 Donc, si on excave jusqu'à la paroi rocheuse, le milieu humide qui est là disparaît. Et ici ils ont fait la même chose à cet endroit-là que ce qui a été fait à Bellingham, c'est-à-dire que là on fait disparaître tout le lieu d'intérêt écologique et paysager au pied de la paroi rocheuse, on draine ça dans un beau drain, une série de beaux drains propres, propres, propres. Alors, que c'est un lieu pour avoir de la nature.

1220 C'est vraiment un lieu exceptionnel. Il y a une espèce de vase qui dégouline de la paroi. C'est unique sur la montagne ce milieu-là. C'est un milieu unique au point de vue écologique qui est méconnu. Il n'a pas besoin d'être connu par la population, mais il ne faut surtout pas le détruire, au mieux, il faut l'améliorer. Il faut faire en sorte que la zone en bas soit agrandit, consolidée plus intéressante pour les animaux si possible.

1225

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Danielle, veux-tu y aller?

1230

**LA COMMISSAIRE :**

Vous parlez dans votre mémoire des effets néfastes de la vision Lahaie Ouellet, et vous proposez un post mortem pour comprendre, selon vos mots, comment de pieuses intentions ont pu se perdre dans le cadre...

1235

**LA PRÉSIDENTE :**

Là, je crois qu'on a un problème de connexion.

1240

**LA COMMISSAIRE :**

1245 Je parlais de ce que vous disiez au sujet de la vision Lahaie Ouellet, il y avait eu des effets néfastes et vous proposiez un post mortem pour comprendre comment de pieuses intentions ont pu se perdre dans le cadre de grands projets de construction sur le terrain.

Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus puis nous éclairer à ce sujet?

**M. DANIEL CHARTIER :**

1250 Bien, le plan directeur 1995 annonçait une vision pavillonnaire. C'est-à-dire que c'était une série de pavillons de plus petite ampleur noyés dans la verdure. Alors, que ce qui s'est passé, si on regarde autant l'aérospatial que le Marcelle et Jean-Coutu on a aggloméré des pavillons et créé un grand atrium vitré en disant : « Ah bien, c'est transparent. »

1255 Mais quand on est dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges on ne voit plus l'horizon des Laurentides à cause de justement ce grand atrium, le pavillon Marcelle et Jean-Coutu. Même s'ils disent que c'est transparent, le jour ce n'est pas transparent, c'est, on voit le ciel tout simplement. On ne voit plus l'horizon.

1260 Puis la même chose au niveau de la coulée verte. Il y avait une volonté ou une velléité de créer une coulée verte et si on regarde la consolidation de la coulée verte, ça a été plus un vœu pieux qu'une réalité. À part d'une plantation de quelques arbres ici et là, mais on ne parle pas d'un geste qui connecte les eaux, qui connecte les sentiers, qui connecte la végétation, qui permet à la faune de circuler d'un lieu à l'autre. On parle de brainwashing. On fait un peu de décoration verte sur ce qui existe.

**LA COMMISSAIRE :**

1270 Mais ça, c'était dans le plan de 95 ou dans ce qui est proposé en 2021, dans le nouveau plan?

1275 **M. DANIEL CHARTIER :**

1280 Non. Moi je parlais du post mortem du plan directeur de 1995, mais aussi l'espèce de regard sur le plan Lahaie Ouellet qui a besoin d'avoir une espèce de regard... Je sais qu'on ne veut pas tourner, on ne veut pas faire disparaître toutes les traces de ce que Lahaie Ouellet ont fait. Mais à quelque part l'espèce de domination de l'automobile sur le territoire n'est pas acceptable de nos jours.

1285 La vision de Lahaie Ouellet, c'était les automobiles possèdent le sol et les humains se promènent sous terre.

Or, ce n'est plus vraiment la vision d'aujourd'hui. Il faut trouver une manière de redonner le sol aux piétons, mais aussi créer des systèmes de circulation souterraine intéressants avec des atriums s'il le faut, si possible, puis des lieux d'intérêt. Mais c'est ça, c'est de réussir à faire le post mortem tant de Lahaie Ouellet que du plan 95 qu'il faut faire.

1290 **LA COMMISSAIRE :**

Merci. Vous parlez aussi au chapitre de la marchabilité de mieux reconfigurer les aménagements entre les deux stations de métro.

1295 À quoi vous pensez précisément là-dessus?

**M. DANIEL CHARTIER :**

1300 Bien, c'est parce que quand on regarde le campus actuel, c'est une série de gestes qui ont été posés un à côté de l'autre. Chaque pavillon qui fait face au chemin...

**LA COMMISSAIRE :**

1305 Édouard-Montpetit?

**M. DANIEL CHARTIER :**

1310

La rue Édouard-Montpetit a sa propre entrée, mais les circulations latérales entre chaque pavillon sont très ardues. Le plan directeur va faire en sorte que le CEPSUM puis le stade d'hiver vont être connectés correctement avec les résidences et autres.

1315

Mais le reste, si on regarde le De-Sève et le Thérèse-Casgrain, le métro Université de Montréal, tout ça, il doit y avoir un système de communication parallèle à la rue Édouard-Montpetit pour permettre de circuler à la limite sur des pilotis pour ne pas piétiner les milieux naturels quand on traverse le bois d'Édouard-Montpetit.

1320

Mais à quelque part ça prend cette espèce de connexion là. Sinon, la connexion c'est le mince trottoir. On ne sent pas la notion d'un campus universitaire. On sent une notion de pavillons, de bâtiments qui ont chacun leur... c'est tous des aménagements juxtaposés un à côté de l'autre sans connexion latérale. Il faut que ça change.

1325

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

1330

**LA PRÉSIDENTE :**

Radouan?

1335

**LE COMMISSAIRE :**

Bonjour, Monsieur Chartier. Dans votre mémoire vous indiquez que le plan directeur d'aménagement ne respecte pas selon vous l'esprit de l'atlas du paysage du Mont-Royal.

Est-ce que vous pouvez nous en dire davantage à ce sujet?

1340

**M. DANIEL CHARTIER :**

1345 C'est que l'atlas du paysage insiste sur l'importance des vues même à grande distance, comment la montagne est perçue. Alors, que toute l'analyse qui est faite dans le plan directeur, les perspectives qui sont montrées c'est depuis la rue Édouard-Montpetit.

1350 Évidemment, quand on met des surhauteurs au-dessus du CEPSUM on n'apercevra pas depuis les abords d'Édouard-Montpetit, mais on va l'apercevoir depuis l'autoroute des Laurentides, depuis le boulevard Henri-Bourassa, depuis le parc Jarry.

1355 Donc, à quelque part c'est cette notion que le Mont-Royal est un bien commun extrêmement important pour Montréal et qui a une analyse qui doit être faite, une analyse macro. Ça prend ça pour intervenir sur un site emblématique comme est celui de l'Université de Montréal et non une approche qui est très cadrée, très limitée.

1360 Il faut vraiment essayer de regarder la montagne dans son ensemble et la position de l'Université de Montréal dans son ensemble. Comment le pavillon principal dialogue avec la silhouette de la montagne. C'est ça l'élément principal en termes iconique, en termes emblématiques. Et quand on vient brouiller ça avec des nouveaux gestes, c'est nuisible.

1365 A quelque part, il y a moyen de faire des ajouts par exemple au-dessus du CEPSUM, si on verdit, si on naturalise. Donc, de loin on ne percevrait pas... si les interventions sont minimales et ayant surtout pour but de connecter avec le parc à l'arrière. Il y a moyen par exemple de faire des terrasses au-dessus du CEPSUM pour aller dans le parc après.

1370 Mais à quelque part il s'agit de s'inspirer de l'atlas des paysages. Lorsque la Ville a déposé les documents, ils avaient oublié de déposer l'atlas du paysage. Alors que c'est un élément, une percée majeure depuis le plan de protection et de mise en valeur de 2008. C'est l'élément qui manquait. C'est l'élément qui doit être inclus maintenant dans la réglementation.

1375 Il faut que la réglementation s'adapte pour tenir compte des grands paramètres édictés dans l'atlas du paysage.

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

1380

**M. DANIEL CHARTIER :**

Merci pour la question, pour les questions.

1385

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci bien. Je pense qu'on a fait le tour, Monsieur Chartier.

**LA COMMISSAIRE :**

1390

Vous refusez catégoriquement de construire en des lieux qui occuperaient encore plus le sommet de la montagne, et vous mentionnez entre autres le nouveau pavillon de Polytechnique, le nouveau pavillon à l'est de Vincent-D'Indy, le CEPSUM qu'on veut augmenter en hauteur.

1395

Est-ce que vous avez d'autres pistes pour remplacer ces... si on ne fait pas ces constructions-là, mais les besoins quand même d'espace sont toujours là. Est-ce que vous avez d'autres solutions à proposer?

**M. DANIEL CHARTIER :**

1400

Bien, c'est en utilisant... bien, il y a l'arrière... Polytechnique il y a de l'espace à l'arrière. C'est aussi grand ce qui est disponible à l'arrière que ce qui est prévu sur le côté. Il n'y a pas de problème.

1405

Le CEPSUM, moi je pense, il y a moyen d'agrandir sur le côté, du côté ouest, entre autres pour permettre à la circulation pour monter, là. Parce que quand on regarde le CEPSUM de la façon qu'il a été construit, il y a comme un escalier de géant du côté ouest, enfin la façade ouest. Ce n'est surtout pas une façade agréable.

1410 Mais on voit comme des escaliers de géant, comme s'il y avait quelque chose de prévu pour se rendre à la montagne. Et même à l'intérieur de la montagne on voit un trou comme s'il y avait eu une connexion un jour qui avait été prévue puis qu'à un moment donné, quand ils ont fait des plans dans les années 70, ils avaient biffé cet ajout-là.

1415 Mais je pense qu'il y a moyen d'ajouter au niveau du CEPSUM à cet endroit-là. Il y a moyen d'ajouter sur le toit aussi, mais de façon très circonscrite, très limitée.

1420 Par rapport à Vincent-D'Indy, bien il y a moyen d'y aller en excavant. Après tout, on parle de salle de spectacle ou de salle... donc, on ne parle pas d'éléments qui ont besoin de grande fenestration. Parce que si le son sort il rentre aussi.

1425 Donc, à quelque part ça peut très bien être excavé dans le roc quitte à ce qu'il y ait des parties qui sortent un peu, là, mais ce qu'il ne faut pas, c'est que ça vienne masquer le parc du troisième sommet. Parce que le projet actuel à l'est de Vincent-D'Indy masquerait clairement une partie du Mont-Royal vue depuis la Rive-Nord, depuis Laval et autre. On perdrait une section très importante du Mont-Royal, du sommet.

1430 Le sommet perdrait une grande, grande partie de sa visibilité en raison de cette construction-là.

**LA COMMISSAIRE :**

Oui. Et c'est ce que vous appelez des bâtiments semi-enfouis?

1435 **M. DANIEL CHARTIER :**

1440 Oui. Et il y a d'autres endroits sur le campus aussi où il y a moyen d'utiliser la déclivité. On parle d'une dizaine d'étages au total, la dénivellation sur le campus. Donc, il y a moyen d'utiliser cette déclivité pour construire de façon semi-enfouie, discrète, en ayant, en gardant une emprise verte puis aussi faire attention à l'emprise lumineuse nocturne.

Un des enjeux, par rapport au... quand ils ont demandé un bilan, c'est que le Lassonde 2 il est magnifique comme bâtiment, mais il y a une empreinte nocturne très grande. Ce qui fait

1445 que le Lassonde 2 devient un bâtiment peut-être plus important la nuit que le pavillon principal au point de vue de l'image du Mont-Royal vue depuis Laval ou la Rive-Nord.

1450 Donc, à quelque part cette signature nocturne là doit être contrôlée pour éviter le rayonnement trop grand au niveau de la perception générale. Puis au niveau de la vie animale aussi, quand c'est trop lumineux ça crée des problèmes.

**LA PRÉSIDENTE :**

1455 Est-ce qu'il y a d'autres questions, Danielle et Radouan? Alors, il me reste à vous remercier beaucoup, Monsieur Chartier, de votre présentation et de votre texte.

**M. DANIEL CHARTIER :**

C'est un plaisir. Merci.

1460 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Chartier.

1465

---

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU**  
**Mme HÉLÈNE PANAIOTI**

**LA PRÉSIDENTE :**

1470

Alors, j'inviterais maintenant, Madame Charbonneau des Amis de la Montagne.

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

1475

Oui. Bonjour. Je suis accompagnée de madame Panaioti aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

1480 Oui. Bonjour, Madame Panaioti.

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

1485 Je peux partager la présentation?

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui. Oui, oui. Si vous me posez la question, sans problème.

1490 **Mme HÉLÈNE PANAIOTI :**

1495 Madame Brodeur, Madame la présidente, chers commissaires et représentants de l'Université de Montréal. Merci pour la tenue de cette consultation publique qui favorisera une riche contribution de la communauté à la bonification du plan directeur d'aménagement du campus de l'Université de Montréal.

1500 Ce plan est l'occasion de consolider ce campus, mais c'est également une occasion extraordinaire d'intervenir pour la protection et la mise en valeur d'un très important secteur du flanc nord du site patrimonial du Mont-Royal.

Alors, moi je suis la directrice générale Les Amis de la montagne et je suis accompagnée donc de Maryline Charbonneau qui est notre directrice des affaires publiques.

1505 Je vais commencer avec quelques mots sur Les amis de la montagne et après ça, Maryline va faire une petite synthèse du mémoire que nous avons déposé sur le plan directeur d'aménagement.

1510 Alors, Les amis sont là pour protéger et mettre en valeur le Mont-Royal. On privilégie l'engagement de la communauté, l'éducation à l'environnement et tout un travail de représentation des intérêts de la montagne.

Nos rôles se décrivent en trois volets. Donc, protection de l'environnement avec notre patrouille de conservation et tout ce qui est travail d'intendance environnementale avec la communauté.

1515

Un travail de mise en valeur par l'animation et l'accueil dans le parc du Mont-Royal et maintenant, également le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne où on offre tout un éventail de programmes éducatifs, d'activités environnementales, d'actions culturelles. Le tout pour transmettre à tous les visiteurs du Mont-Royal la notion qu'on a chacun un rôle à jouer dans la protection de ces espaces verts et merveilleux qui sont le coeur de notre ville.

1520

Pour ce qui en est de la promotion des intérêts du Mont-Royal, on travaille avec les acteurs et les parties prenantes de la montagne et de la ville pour encourager la prise de décision éclairée en matière de planification, de développement et de mise en valeur durable de l'ensemble du territoire du Mont-Royal.

1525

Au coeur de notre action, le citoyen est roi. Les Amis bénéficient de la participation de plus de 1 500 bénévoles qui contribuent à nos programmes de conservation.

1530

On a des comités avec des grands experts du Mont-Royal qui travaillent avec nous sur tout ce qui est protection et mise en valeur du territoire. Bien sûr, on est appuyés de donateurs et de bailleurs de fonds qui sont très généreux. Et on compte à peu près 60 000 citoyens qui sont abandonnés à toutes nos communications.

1535

Ça fait le résumé de la mission des Amis de la montagne. Et là, bien, je céderais la parole à ma collègue qui va poursuivre avec la synthèse de notre mémoire.

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

1540

Merci beaucoup. En fait, le projet du plan d'aménagement s'inscrit dans le site déclaré site patrimonial du Mont-Royal par le gouvernement du Québec en 2005 et le double statut juridique d'arrondissement historique et naturel. Et c'est environ 10 kilomètres carrés au coeur de l'île.

1545            Alors, la montagne accueille bien entendu les trois sommets avec ses parcs. Mais également des universités, des hôpitaux, des cimetières, des institutions religieuses et des quartiers de vie.

1550            D'ailleurs, les institutions sises sur le Mont-Royal occupent plus de 50% du territoire du site patrimonial du Mont-Royal et le campus de la montagne quant à lui s'étend sur près d'un virgule huit (1,8) kilomètres sur le flanc nord-ouest qui en fait une interface majeure entre la ville et la montagne. On peut le voir, c'est les lettres B, C et D.

1555            Et au cours des dernières années, l'Université de Montréal a pris des engagements sans précédent. D'ailleurs, au mois de décembre dernier Les Amis de la montagne ont remis le prix du Mont-Royal au docteur Guy Breton en reconnaissance de ses engagements importants pour la protection et la mise en valeur de la montagne.

1560            On pouvait noter notamment celle de ne plus construire de nouveaux bâtiments et de ne pas amputer davantage le patrimoine naturel du Mont-Royal. C'est d'ailleurs ce qui a conduit au campus MIL, ainsi que la cession par bail de 23 hectares qui ont permis la création du parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne.

1565            Les Amis de la montagne comme d'autres représentants des milieux associatifs universitaires engagés dans la protection des patrimoines du Mont-Royal, ont été invités à siéger au comité aviseur mandaté pour jouer un rôle-conseil auprès de l'Université dans ce travail.

1570            Ce processus de participation publique exemplaire contribue grandement au développement d'une vision commune pour la montagne. Et nous croyons certainement que cette démarche va inspirer d'autres institutions en vue de futurs projets sur le territoire.

1575            Alors, l'avenir de ce grand ensemble institutionnel fait partie des principaux enjeux qui sont liés à la protection et à la mise en valeur du Mont-Royal. Et les principales recommandations des Amis portent sur les principes suivants :

- Soit assurer une consolidation du cadre bâti respectueuse des bâtiments significatifs et d'intérêt, ainsi que des vues et des paysages vers et depuis la montagne;

- Protéger, pérenniser et mettre en valeur les milieux naturels existants et projetés;
- Améliorer l'accessibilité conviviale et sécuritaire de la montagne.

1580

Alors, tout d'abord la couronne institutionnelle joue un rôle névralgique dans l'identité emblématique du Mont-Royal et chaque projet potentiel d'agrandissement des bâtiments doit nécessairement contribuer à la mise en valeur du caractère distinctif de la montagne. Que ce soit le paysage, les vues vers et depuis la montagne ou les milieux naturels.

1585

Bien que nous saluions le fait que les potentiels d'agrandissement projetés soient principalement situés sur des stationnements de surface, nous croyons qu'il est toujours possible de bonifier l'organisation globale de l'espace en privilégiant notamment l'aménagement des bâtiments souterrains.

1590

Notons par le fait même qu'il serait intéressant d'accorder une importance significative aux cours arrière des bâtiments également puisqu'ils se trouvent à être la façade de la montagne. Ce qui permettrait d'améliorer la qualité du paysage et de l'expérience de l'utilisateur.

1595

Il y a certains bâtiments qui ont attiré davantage notre attention, dont le pavillon de la faculté de musique où la volumétrie projetée, son emplacement aura, du moins on a, selon le visuel qu'on a vu, un impact considérable sur la silhouette de la montagne. On peut le voir entre autres sur la troisième photo à l'écran.

1600

Et on pense que de plutôt restaurer ce pavillon sans l'ajout d'un nouveau bâtiment pourrait participer un, à l'amélioration de l'accessibilité à la montagne et aussi en priorisant des infrastructures souterraines, ça permettrait d'aménager par exemple un pôle d'accueil pour le parc et des actions de verdissement substantiel.

1605

D'ailleurs, à cet effet, l'Université pourrait s'inspirer de l'atelier multidisciplinaire organisé par l'école d'architecture à l'hiver 2020 où on a pu voir le projet qu'on voit sur la deuxième photo où le bâtiment est implanté de façon souterraine.

1610

Il y a également le CEPSUM où la surhauteur qui est quand même importante a un impact sur le paysage vers le parc. Alors, effectivement, peut-être qu'on pourrait privilégier un

agrandissement vers l'ouest et ça permettrait de faire une surhauteur moins élevée à l'arrière du bâtiment. Et on pourrait y prévoir la végétalisation du toit.

1615

Il y a également le pavillon de l'ingénierie durable de l'économie circulaire de Polytechnique de Montréal.

1620

Alors, dans le but de permettre une plus grande emprise de la coulée verte, on croit que l'agrandissement aurait avantage à se situer à l'arrière du bâtiment principal de Polytechnique Montréal, ce qui aurait également des avantages positifs pour le paysage.

1625

Concernant le pavillon René J.A. Lévesque. Bon, on peut voir qu'il y a derrière la chapelle et la hauteur prévue semble masquer cette chapelle-là. Alors, on voulait souligner peut-être l'importance de prévoir une architecture et une hauteur qui permettrait justement de conserver cette vue-là.

Alors, ultimement, pour les éléments bâtis. Les Amis recommandent de :

1630

- Réaliser un plan 3D des futurs bâtiments et aménagements afin d'assurer la mise en valeur et la protection des lieux, ainsi que des bâtiments et des paysages d'intérêt;

- D'exploiter davantage les espaces souterrains;

1635

- D'utiliser des matériaux de moindre impact pour améliorer l'intégration des bâtiments aux paysages;

- Aménager les cours arrière;

1640

- Et intégrer des principes directeurs pour l'aménagement des futurs bâtiments permettant notamment le traitement des valeurs patrimoniales des éléments bâtis et paysagers tels que pensés par Ernest Cormier.

1645

Pour le second principe, on tient à souligner positivement les engagements du PDA à l'égard des actions de verdissement et de rehaussement de la biodiversité.

1650 Pour le futur, l'Université prévoit l'agrandissement de la coulée verte contribuant ainsi à la réalisation du corridor écologique prévu au plan de protection de mise en valeur du Mont-Royal. Donc, il y a un projet qu'on salue et qu'on espère se voir réaliser dans un avenir rapproché.

D'ailleurs, le corridor écologique est une composante importante du réseau écologique de 423 hectares prévus au plan de protection. Et donc, 230 hectares dépendent des propriétés institutionnelles.

1655 Pour contribuer positivement au rehaussement de la biodiversité, toutes les futures initiatives d'aménagement et de réaménagement doivent attentivement être étudiées pour éviter la capacité de charge, d'augmenter la capacité de charge des écosystèmes.

1660 Entre autres, le bâtiment de Polytechnique nous préoccupe. On pense que les futurs aménagements doivent nécessairement contribuer au plein potentiel de la connectivité de la coulée verte.

1665 Nous saluons les différents engagements par rapport à la réduction des stationnements, le verdissement de ceux-ci et l'enfouissement souterrain qui permet à terme d'ailleurs de consolider la coulée verte et de réduire les îlots de chaleur.

1670 À cet effet, on encourage l'Université à revoir ses besoins réels en case de stationnement après la mise en service du REM, ce qui pourrait potentiellement lui permettre d'identifier les cibles de réduction supérieures et ce processus de révision pourrait également s'appliquer aux cibles de verdissement.

1675 Concernant la gestion des eaux et de la neige. On note qu'il y a des notions qui sont incluses au PDA, sont peu développées ou encore à certains endroits formulés sous forme d'intention. Ce qui ne permet pas de bien démontrer le souhait exprimé par l'Université d'être exemplaire en la matière.

1680 Alors, à cet effet il serait bénéfique pour l'Université de préciser les moyens et les stratégies qui seront utilisées pour assurer la gestion écologique des eaux et de la neige, notamment pour combler la carence en eau de certains milieux humides ou encore pour rehausser la contribution des parois rocheuses et des milieux humides derrière le CEPSUM.

L'Université pourrait également prendre un engagement ferme quant à l'interdiction des sites de dépôt à neige près des milieux naturels ainsi que la priorité qu'elle entend accorder à la valorisation de la neige.

1685 D'ailleurs, cet engagement devrait aussi se refléter dans l'entente avec la Ville de Montréal qui est plutôt formulée sous forme d'intention.

1690 On pense aussi que l'agrandissement des bâtiments projetés peut être une opportunité justement pour innover et intégrer la gestion de la neige dans ces bâtiments-là, qui pourrait notamment servir à climatiser les nouveaux bâtiments.

1695 La gestion des eaux et de la neige gagnerait également à être planifiée en concertation avec la Ville de Montréal et les autres parties prenantes de la montagne qui vivent les mêmes problématiques, autour d'une vision intégrée et plus élaborée.

1700 Finalement, nous invitons l'Université de Montréal à se donner les moyens pour réaliser concrètement les mesures environnementales prévues au plan d'aménagement.

1705 Alors, pour tous futurs aménagements, réaménagements des espaces, il devrait être inclus au plan directeur et au plan annuel des investissements, les budgets nécessaires pour réaliser les aménagements paysagers, le verdissement, les infrastructures vertes et les interventions sur le réseau artériel.

1705 Ainsi pour chaque projet, l'Université s'engage à intervenir dans une certaine proportion sur le Mont-Royal. Et comme nous savons que ce n'est pas nécessairement la mission première des universités le verdissement, ça nous permet d'avoir des engagements concrets à cet égard.

1710 Pour le troisième principe. Les institutions qui sont aux limites du chemin de ceinture de la montagne ont un rôle clé à jouer dans le maintien et l'amélioration de l'accessibilité au Mont-Royal.

D'ailleurs, le bureau du Mont-Royal et la Table de concertation ont adopté un consensus pour la réalisation et l'adoption d'une vision globale de l'accessibilité au Mont-Royal qui est en

1715

cours de réalisation. L'Université gagnerait à planifier l'accessibilité sur le campus de façon intégrée avec cette vision.

1720

Elle pourrait également prévoir les aménagements pour l'accessibilité en prenant compte un territoire plus grand que celui identifié au PDA pour y inclure notamment le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne et l'achalandage à celui-ci qui a inévitablement un impact sur le campus.

1725

Et finalement, à partir de l'axe de vie, plusieurs mesures du plan de protection et de mise en valeur ont été répondues. Toutefois, il y a certains liens de circulation nord-sud que nous suggérons d'ajouter, que ça soit le développement d'un axe près du pavillon de la faculté de musique vers le 1420, boulevard Mont-Royal jusqu'au parc.

1730

Que ce soit l'axe passant par la coulée verte depuis le métro de l'Université de Montréal vers l'entrée de parc. Il y a également un seuil d'entrée à la montagne de grande qualité qui pourrait être aménagé suite au réaménagement de l'avenue Vincent-D'Indy depuis le métro Édouard-Montpetit.

1735

Et une importance devrait être apportée à la signalisation pour qu'elle soit uniformisée. C'est d'ailleurs un enjeu sur le site de Mont-Royal. Alors, c'est une préoccupation que nous souhaitons soumettre à l'Université.

1740

Alors, l'Université est sur un site patrimonial qui a un statut particulier qui exige une approche particulière. Et puisque les Montréalais ont une ambition collective de classement du Mont-Royal au patrimoine mondial de l'UNESCO, on pense qu'il serait bénéfique que le plan d'aménagement fasse l'objet d'un bilan périodique, que ce soit aux cinq ou dix ans, des réalisations afin de s'assurer que les actions planifiées contribuent toujours à la protection, à la mise en valeur du caractère distinctif de la montagne.

1745

C'est d'ailleurs une approche qui a été utilisée par le bureau du Mont-Royal dans le cadre de la révision du plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

Finalement, Les Amis de la montagne reconnaissent le travail colossal derrière la préparation du plan directeur d'aménagement et à titre de partie prenante engagée dans les actions de protection et de mise en valeur de la montagne, toujours animé par un esprit de

1750 collaboration essentielle pour l'élaboration d'une vision commune, Les Amis de la montagne se réjouissent de la vision promue par le PDA et réaffirme leur volonté de collaboration continue dans ce sens.

Merci beaucoup pour votre attention.

**LA PRÉSIDENTE :**

1755 Alors, merci beaucoup, Madame Charbonneau. Je vais commencer avec une première question. C'est placé à la page 6 sous le chapitre ou en tout cas la section qui porte sur le pavillon de faculté de musique.

1760 Vous avez une proposition d'amélioration, vous y avez fait référence aussi en fin d'intervention, pour améliorer l'accessibilité de la montagne et au parc Tiohtià:ke, à partir du métro Édouard-Montpetit ou la future station du REM, pour aménager un pôle d'accueil pour le parc et réaliser des actions de verdissement substantielles.

1765 Voulez-vous me décrire pratiquement ce que vous avez en tête? Ce que Les Amis de la montagne ont en tête?

Allez-y, Madame Panaioti.

**Mme HÉLÈNE PANAIOTI :**

1770 Merci. Alors, en fait le pavillon Vincent-D'Indy il est en chemin vers le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne. Et toute personne qui est allée assister à un concert dans la salle Claude-Champagne sait qu'il faut pas mal être sportif pour monter cet espace. Mais le potentiel est assez extraordinaire.

1775 Alors, à l'époque, il y a quelques années, lorsqu'un premier projet d'agrandissement du pavillon Vincent-D'Indy avait été proposé, on y voyait également l'occasion de créer comme une station dans ce pavillon-là qui était un premier pas vers le parc. Et donc, de repenser des aménagements piétons pour monter vers le pavillon Vincent-D'Indy, et après ça, favoriser un

1780

réaménagement qui pourrait offrir depuis ce bâtiment-là un accès au parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne.

1785 Alors, en ce moment, on sait qu'il y a peu d'accès naturels clairs entre la station Vincent-D'Indy et puis bien, l'éventuelle station du REM. Mais si on veut vraiment encourager l'accessibilité piétonne vers le Mont-Royal, vers le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne, et après ça, un peu plus loin vers le cimetière, le parc du Mont-Royal jusqu'au centre-ville de Montréal. Il y a un potentiel vraiment intéressant. Et on le voyait le pavillon Vincent-D'Indy comme ayant ce potentiel-là.

1790

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

1795 Et pour ajouter juste à ce que madame Panaioti vient de dire. En fait, c'est que souvent l'accès qui est privilégié c'est où il y avait l'ancienne pente de ski, qui est quand même assez abrupte. Alors, ce qu'on suggère nous, c'est vraiment de passer plutôt par le 1420, Mont-Royal où il y a le réservoir, et cetera, puis par l'entrée au parc du Mont-Royal.

1800

**LA PRÉSIDENTE :**

1800 O.K. Alors, peut-être que ma collègue, Danielle Sauvage?

**LA COMMISSAIRE :**

1805 Bien, peut-être que vous en avez déjà parlé, mais ce n'était pas clair pour moi. Vous proposez contre le projet de surhauteur du CEPsum, de prévoir l'agrandissement en exploitant la surlargeur du côté ouest. Ce qui permettrait d'aménager une surhauteur modeste à l'arrière du stade.

1810

Pouvez-vous préciser un peu de quoi il s'agit?

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

Oui. Bien en fait, c'est exactement, c'est un peu comme monsieur Chartier disait tantôt. C'est vraiment d'utiliser plutôt la surlargeur du côté ouest pour les espaces, qui permettrait

1815 ultimement d'être beaucoup moins haut puis de peut-être prendre une expansion à l'arrière. C'est une des avenues qu'on aimerait que l'Université explore plutôt que privilégier la hauteur qui est déjà définie.

**LA COMMISSAIRE :**

1820 Le stade d'hiver et le parc seraient améliorés?

**Mme HÉLÈNE PANAIOTI :**

1825 Si je peux ajouter à ce que Maryline vient de dire et ce que monsieur Chartier expliquait tantôt. Même le belvédère naturel dans le parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne qui surplombe le CEPSUM, il présente vraiment une vue absolument extraordinaire de la ville, qui serait fortement compromise par une surhauteur sur le CEPSUM.

1830 Vous irez y jeter un coup d'oeil, c'est très évident quand on est là aussi.

**LA COMMISSAIRE :**

Merci.

1835 **LA PRÉSIDENTE :**

Radouan?

1840 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Bonjour. Une petite question de précision d'abord. Dans votre mémoire, vous parlez du projet d'agrandissement du bâtiment René J.A. Lévesque. Et vous évoquez une chapelle qui serait cachée par l'agrandissement.

1845 Est-ce qu'on peut préciser davantage ce point?

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

1850

Oui. Bien, en fait à la lueur des images qu'il y avait dans le plan directeur d'aménagement, on voit que la pointe de la chapelle qui fait partie des plans de Ernest Cormier, où est-ce que la surhauteur, probablement qu'il y a un ou deux étages qui cacheraient la visibilité de cette chapelle-là.

1855

Or, vu que là on n'a pas l'aspect architectural non plus du bâtiment puis l'impact réel, on soulève dès maintenant la question en disant : « Ça serait important qu'on puisse conserver la vue de cette chapelle-là lors de l'aménagement du prochain bâtiment, de l'agrandissement. »

1860

**LE COMMISSAIRE :**

Parfait, merci. Pour l'école Polytechnique, vous proposez qu'une analyse préalable devrait guider l'aménagement de ce secteur pour permettre l'adaptation architecturale nécessaire pour assurer une plus grande perméabilité du site.

1865

À quel genre d'analyse vous pensez précisément?

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

1870

Bien, en fait, c'est beaucoup l'analyse d'impacts sur les milieux naturels. Parce qu'on sait entre autres que c'est un corridor faunique. Là, on parle aussi d'aménagement d'un nouveau milieu humide.

1875

Alors, il faut s'assurer justement que le nouveau bâtiment projeté n'ait pas d'emprise près du milieu humide qui permet aussi à la faune de continuer à circuler. Puis ça se voit, des fois on peut juste penser à mettre une partie du bâtiment sur pilotis ou peu importe. Je pense qu'il y a vraiment une analyse à faire à ce niveau-là avant de concevoir ce bâtiment-là. Puis probablement que privilégier l'arrière du bâtiment principal pourrait être une des solutions aussi.

1880

**LE COMMISSAIRE :**

Parfait. Je vous remercie.

**LA PRÉSIDENTE :**

1885 À mon tour, j'aurais une question qui concerne votre septième recommandation qui porte sur une analyse de la capacité de charge des écosystèmes pour chacun des bâtiments envisagés.

1890 Comment dire dont, comment vous entrevoyez cette analyse-là? Comment on fait ça?

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

1895 Bien, en fait, il faudrait voir avec l'Université aussi, les impacts, qu'est-ce qu'on a analysé, ça peut être l'achalandage, ça peut être la faune, ça peut être sur les milieux naturels. Il y a déjà différentes analyses qui existent.

1900 Alors, c'est d'identifier la bonne analyse pour chacun des bâtiments pour s'assurer que finalement il n'y a pas d'impact sur les milieux naturels du Mont-Royal ou le moins possible. Et que ça soit humaine, faunique, et cetera. Il faudrait voir avec les professionnels de l'Université de Montréal.

**LA PRÉSIDENTE :**

1905 Comment on fait ça, O.K. Une autre question aussi en rapport aussi avec la capacité de charge.

Quand, à la page 8 dans, le milieu de cette section-là, Les Amis de la montagne écrivent :

1910 « Aurait-il lieu d'envisager l'inclusion de certains espaces aux limites du parc du Mont-Royal? Peut-on penser à harmoniser les cibles de conservation avec celles prévues au plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal, le plan de protection, et les différentes utilisations de la planification de la Ville. »

1915 Ça, j'imagine, c'est du côté du chemin de Polytechnique?

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

1920 Oui. Bien, il y a entre autres les milieux, la coulée verte, qui pourrait gagner à avoir une harmonisation avec les cibles, les interventions de la Ville. Est-ce que c'est de l'ajouter au parc du Mont-Royal ou d'avoir une planification intégrée. Puis il y avait différents aussi terrains qui étaient plus près du 1420, Mont-Royal, du réservoir. Mais ça, ça concerne probablement davantage la Ville.

1925 Mais il y a certainement des bouts de territoires, d'espaces verdis qui gagneraient à être inclus au parc Tiohtià:ke Otsira'kéhne.

**LA PRÉSIDENTE :**

1930 Si je vous comprends bien, ce que vous avez en tête c'est qu'on ait pour les parties qui sont... en tout cas, certainement les parties limitrophes, même ça pourrait aller, si on pense à la coulée verte, un peu plus bas en allant un peu plus au nord, en allant vers Édouard-Montpetit, que l'Université ait les mêmes critères ou les mêmes exigences que celles qu'on a pour le parc du Mont-Royal même?

1935

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

Oui.

1940 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. C'est intéressant ça.

**Mme HÉLÈNE PANAIOTI :**

1945

C'est d'intégrer, bien d'avoir une approche intégrée à tout ce qui est protection du réseau écologique de la montagne, qui soit sur une propriété privée ou dans un parc. C'est d'intégrer les approches.

1950

**LA PRÉSIDENTE :**

Oui.

1955 **Mme HÉLÈNE PANAIOTI :**

L'intervention cesse exactement à la frontière d'un terrain, mais qui peut s'intégrer sur ...

**LA PRÉSIDENTE :**

1960

Mais il demeure, Madame Panaioti, que, en fait, je suppose, je n'ai pas regardé ça de façon fine, que les exigences de protection de la biodiversité, celles qu'il y a sur le pourtour de la montagne même puis celles qu'il y a sur le campus puis j'imagine à d'autres endroits. Il y a quand même des exigences, mais ce que j'entends c'est qu'elles sont moindres que celles qu'il y a sur la montagne même?

1965

Je m'exprime mal, parce que c'est toujours la montagne, mais le périmètre du parc.

**Mme HÉLÈNE PANAIOTI :**

1970

Bien, c'est l'idée d'avoir l'harmonisation et l'intégration d'une approche permet à tout le moins, de tout le monde de participer à des objectifs communs pour un réseau écologique qui s'étend partout.

1975

Vous avez raison. Des exigences pour un campus universitaire sont différentes des exigences pour un parc, par exemple. Mais si tout le monde est quand même conscient des cibles globales qu'on cherche à atteindre pour le réseau écologique de la montagne, parce que tout communique ensemble.

1980

Le réseau écologique il ne distingue pas entre une propriété institutionnelle puis un parc public, mais nous on est capable de le faire en tant que gestionnaire de ces espaces-là et de se donner des cibles intégrées et communes, ça pourrait être une approche très, très intéressante à l'atteinte d'objectifs qu'on a tous et chacun pour la protection de ces milieux naturels là.

1985 **Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

J'ajouterais qu'il y a également peut-être une perspective de perpétuité. Souvent ces milieux, dans les différents plans d'aménagement, ne sont pas traités de la même façon. Ça évolue. Alors, il y a une notion de protection à perpétuité ou de mise en valeur des milieux à perpétuité de façon à intégrer.

1990

**LA PRÉSIDENTE :**

Dites-moi, Madame Charbonneau ou Madame Panaioti, est-ce que c'est la première fois que vous faites une recommandation de ce type-là ou entre autres, je pense entre autres à des grands espaces qui sont situés dans le périmètre du Mont-Royal comme le Royal-Victoria ou l'Université McGill. Il y a aussi là où se retrouve le Collège de Montréal.

1995

Est-ce que vous avez fait des recommandations de ce type-là ou c'est la première fois que vous le faites pour le campus de l'Université de Montréal?

2000

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

En fait, ça fait partie d'une des recommandations qu'on a pour le Royal-Victoria entre autres. Il y a une partie boisée qui ceinture le site aménagé qu'on espère voir ajoutée aux espaces du parc du Mont-Royal.

2005

Je ne sais pas, Hélène, si tu veux compléter?

2010 **Mme HÉLÈNE PANAIOTI :**

Bien, je vous dirais que c'est un peu l'approche qu'on a par rapport à l'amélioration de l'environnement de manière très générale. On sait qu'il faut avoir une vision mutualisée. On peut appliquer les mêmes principes au réseau écologique du site patrimonial du Mont-Royal. Si on s'occupe de façon très parcellaire de certains espaces de ce réseau, on n'atteindra peut-être pas les mêmes objectifs de protection et de mise en valeur.

2015

2020 Et quand Maryline parle de perpétuité, bien c'est un des objectifs du site patrimonial et de la protection du site patrimonial du Mont-Royal. C'est d'en assurer la santé et l'intégrité à perpétuité qu'on puisse le passer de génération en génération.

2025 Donc, c'est une approche qui est de plus en plus commune en développement durable, en protection environnementale. Et nous, on s'oriente comme ça pour des sites de protection du site patrimonial du Mont-Royal aussi.

**LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Alors, est-ce que mes collègues, Danielle ou Radouan, vous avez des questions?

2030 **LE COMMISSAIRE :**

Une autre question, oui en effet. Vous faites une proposition de bilan périodique des réalisations. Est-ce que vous pourriez préciser qui, selon vous, serait responsable de produire ces bilans et selon quels critères? Merci.

2035 **Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

2040 Bien, en fait on s'inspire de ce qui a été fait récemment au bureau du Mont-Royal. Il y a le plan de protection et de mise en valeur qui a déjà été appliqué pendant dix ans. Ça fait qu'on vient de faire le bilan des dix dernières années. Ça a été fait par le bureau et la Table de concertation du Mont-Royal.

2045 Ça nous permet d'avoir justement la photo à un moment précis de ce que les différentes actions ont permis d'accomplir ou de non accomplir aussi. Ce qui permet de rajuster le tir par la suite puis de trouver d'autres moyens pour atteindre les cibles qui étaient fixées au départ ou peut-être même d'ajuster ces cibles-là.

2050 Alors, du côté de l'Université, moi je pense que c'est un travail collaboratif Ville de Montréal, Université de Montréal, mais au premier ordre clairement l'Université de Montréal devrait entamer ou leader ce travail de bilan.

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

2055

**LA PRÉSIDENTE :**

Danielle?

2060

**LA COMMISSAIRE :**

Je n'ai pas d'autres questions, merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2065

Moi, j'aurais peut-être une dernière question à vous poser. C'est à la page 9 de votre document, c'est à l'intérieure d'une section qui porte sur le verdissement, la diminution, le réaménagement des aires de stationnement.

2070

Le dernier paragraphe mentionne que, vu l'importance des aménagements pour la montagne et la santé publique, nous recommandons qu'un plan de réalisation des travaux soit fait suivant une hiérarchisation qui intègre la contribution écosystémique, que ça soit mis en oeuvre et traité prioritairement dans la planification et dans les investissements.

2075

J'aimerais ça que vous en parliez. Vous avez eu une diapositive, je pense, là-dessus. Pourriez-vous revenir là-dessus puis expliquer encore?

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

2080

Oui. Bien, effectivement en fait, comme on le sait puis que c'est très normal. Ce n'est pas nécessairement... la mission première de l'Université c'est l'éducation et fournir des locaux appropriés pour offrir une éducation de qualité.

2085 Alors, souvent les aménagements, de verdissement, et cetera, bon, bien ils finissent par peut-être ne pas être priorisé puis de plus, le gouvernement du Québec ce ne sont pas les premiers aménagements qu'ils vont financer.

2090 Alors, dans cet ordre-là, vu qu'on juge que c'est essentiel au niveau de la santé publique comme vous venez de le mentionner puis aussi pour la biodiversité de la montagne, on pense que ça serait important dès maintenant de prioriser les aménagements de ces stationnements selon un ordre où ceux qui ont le plus d'impact sur la biodiversité du Mont-Royal se retrouvent en premier dans les choix. Et qu'il soit prévu dans les budgets des universités, dans les planifications annuelles.

2095 Comme ça, on s'assure qu'il y a une réalisation de ces propositions-là qui sont quand même assez majeures dans le plan d'aménagement de l'Université de Montréal.

**LA PRÉSIDENTE :**

2100 Et je comprends à vous écouter, que vous priorisez particulièrement les stationnements? En tout cas, vous accordez une importance plus particulière aux stationnements.

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

2105 Bien, c'est sûr qu'il y en a qui ont un plus grand impact. Par exemple il y a des stationnements qui sont dans la coulée verte, c'est sûr que de les enfouir en premier, clairement ça va nous permettre de réaliser un grand objectif du plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal.

2110 Mais c'est aussi bon comme on le mentionnait à la fin, quand on fait un réaménagement des bâtiments, il y a des places publiques qui sont prévues avec le réaménagement de certains bâtiments, mais souvent ce qu'on va voir c'est que le bâtiment va être fait et les aménagements suivront par la suite.

2115 Alors, nous ce qu'on dit c'est que ces aménagements-là devraient être inclus dans le budget initial en même temps que l'enveloppe prévue pour le bâtiment en tant que tel.

**LA PRÉSIDENTE :**

2120           Ça va. Puis d'autant que souvent ça émerge des budgets différents puis il y en a un qui prend le bord (inaudible) on dirait.

**Mme MARYLINE CHARBONNEAU :**

2125           Voilà.

**LA PRÉSIDENTE :**

2130           Madame Panaioti, voulez-vous ajouter quelque chose là-dessus?

**Mme HÉLÈNE PANAIOTI :**

C'est très complet.

2135           **LA PRÉSIDENTE :**

2140           Alors, il me reste, si mes collègues n'ont pas de questions, il me reste à vous remercier beaucoup pour votre mémoire qui est assez consistant, je dirais et aussi pour votre présentation cet après-midi. Alors, merci beaucoup.

---

**Mme TAÏKA BAILLARGEON  
M. MICHEL TREMBLAY**

2145

**LA PRÉSIDENTE :**

2150           J'inviterais maintenant, Madame Baillargeon d'Héritage Montréal. Bonjour, Madame Baillargeon.

**Mme TAÏKA BAILLARGEON :**

Il y a monsieur Michel Tremblay qui m'accompagne aujourd'hui.

2155

**LA PRÉSIDENTE :**

Bonjour, Monsieur Tremblay.

2160

**Mme TAÏKA BAILLARGEON :**

Alors, je commence d'emblée?

**LA PRÉSIDENTE :**

2165

Oui.

**Mme TAÏKA BAILLARGEON :**

2170

Parfait. Alors, merci d'abord à vous, Madame la présidente, Madame et Monsieur les commissaires, de nous accueillir et de nous entendre aujourd'hui.

2175

Donc, moi je m'appelle Taïka Baillargeon, je suis directrice adjointe aux politiques chez Héritage Montréal, et monsieur Michel Tremblay qui m'accompagne aujourd'hui est le président de notre comité patrimoine et aménagement.

2180

Je vais vous dire d'emblée que monsieur Dino Bumbaru, directeur des politiques chez Héritage Montréal a participé au comité mis sur pied par l'Université de Montréal pour accompagner la démarche en cours depuis 2017. Il a notamment contribué à la rédaction des termes de référence, pour l'engagement des professionnels pour élaborer ledit plan directeur.

2185

Donc, il va de soi que la montagne et le site patrimonial du Mont-Royal sont d'une grande importance pour nous, mais surtout pour Montréal. Vous n'êtes pas sans savoir que depuis le 17<sup>e</sup> siècle le mont Royal a été le lieu de prédilection pour l'établissement des grands ensembles institutionnels, des communautés religieuses, des hôpitaux, des grandes écoles et des

universités y ont élu domicile occupant un rôle fondamental dans le développement de Montréal. Et ces lieux à vocation publique et communautaire pour la plupart définissent le mont Royal et font partie intégrante de la trame identitaire.

2190 Le campus de l'Université de Montréal inauguré en 1943 est un élément essentiel de ce site et notamment de la couronne nord dont il est en quelque sorte la figure de proue avec sa haute tour et le paysage architectural qu'il offre à voir.

2195 L'Université de Montréal, signataire du parc du Mont-Royal a mainte fois reconnu toute l'importance du mont Royal et sa propre responsabilité à cet égard. L'ancien recteur, monsieur Breton, a d'ailleurs déclaré qu'il ne souhaitait plus construire sur la montagne et que l'Université ne considérait plus le site de la montagne comme un secteur à développer.

2200 Ce qui explique en partie le plan dont il est question aujourd'hui, qui vise surtout l'amélioration des liens entre le campus et le Mont-Royal assurant ainsi également un meilleur accès pour les citoyens du secteur au-delà de la communauté de l'Université de Montréal. Élément nécessairement, justement dans le contexte de la localisation de l'Université dans le secteur le site patrimonial déclaré du Mont-Royal.

2205 Héritage Montréal salue cette position ainsi que tous les efforts qui ont été faits dans les dernières années, afin d'améliorer les aménagements du secteur en évitant les constructions majeures.

2210 Héritage Montréal a d'ailleurs participé aux consultations du plan directeur de 1995 et continue de collaborer avec l'Université de Montréal afin d'assurer la continuité, la mise en valeur de ce secteur.

2215 En guise de commentaires plus généraux, je pourrais ajouter que plan directeur d'aménagement du campus est le fruit d'un travail qui a vraisemblablement été mené avec soin et qui est accompagné d'une expertise patrimoniale de grande qualité. La préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel de ce secteur emblématique qui est traité avec toute l'attention nécessaire. Et les propositions qui touchent ces questions nous semblent de manière générale, pertinentes et acceptables.

2220 Plusieurs autres éléments positifs sont en continuité avec l'engagement de l'Université envers le site déclaré du Mont-Royal et l'insertion du campus dans la montagne. Par exemple, une plus grande sensibilité pour les aménagements piétons et cyclables, les aménagements paysagers, les points de vue sont également dans un grand respect du déjà là.

2225 Le concept de la coulée verte est également intéressant et constitue une amélioration pour la montagne selon nous.

2230 En guise de commentaires plus particuliers. Je vais m'intéresser davantage à la faculté de musique et le pavillon de l'ingénierie durable de Polytechnique. Donc, on est entre amis avec ce que j'ai entendu de monsieur Chartier et des Amis de la montagne.

2235 Les potentiels de développement sont un sujet plus délicat et notamment donc, l'agrandissement de ces deux écoles. Comme je l'ai dit plus tôt, la plupart des projets de développement envisagés sont d'assez faibles dimensions et constituent des ajouts en milieu bâti voire l'ajout d'étages. Ces derniers sont réfléchis en continuité avec le bâtiment existant.

2240 Il sera bien sûr impératif que la facture architecturale choisie pour ces extensions soit en respects de l'ensemble du campus et des bâtiments d'origine auxquels ils se rattachent, mais à priori, ces potentiels de développement n'apparaissent pas préoccupants.

La faculté de musique et le pavillon d'ingénierie durable de la Polytechnique se présentent davantage comme de nouvelles constructions de par leur implantation au sol.

2245 Dans un premier temps, tel que mentionné dans notre commentaire écrit, comme ces deux nouveaux bâtiments se retrouveraient dans la partie la plus élevée du campus, il pourrait en effet modifier la nature et l'identité visuelle du lieu et le paysage emblématique du versant nord de la montagne.

2250 À cet égard, le nouvel ajout de la faculté de musique en particulier risque de masquer sérieusement la vue vers la montagne et le bois à partir du quartier environnant.

Nous croyons qu'il serait important d'y laisser une fenêtre sur le milieu naturel. Il faut peut-être envisager que cette construction soit limitée en termes de gabarit, qu'elle respecte la

2255 topographie de la montagne et qu'elle soit dotée de toit vert afin de favoriser une meilleure intégration au paysage de la montagne.

2260 Pour ce qui est du pavillon de l'ingénierie durable et de l'économie circulaire, développement de la Polytechnique et également le signataire du parc patrimonial. Les mêmes préoccupations nous habitent et proposons des suggestions similaires.

On y verrait l'occasion d'une construction avec une volumétrie plus sculptée qui s'intégrerait le plus possible au paysage.

2265 Par ailleurs, nous sommes d'avis que le paysage entourant le réservoir Vincent-D'Indy est un paysage rendu à maturité qui ne devrait plus être modifié. On y intègre certes le nécessaire, mais on n'y construit plus.

2270 Aussi bien que cela ait été mentionné dans le plan directeur, nous souhaitons encore réitérer l'importance d'un éclairage sobre, qu'il soit de jour comme de nuit respectueux du secteur avoisinant qui est largement résidentiel, mais aussi de l'éclairage dans l'ensemble du secteur.

2275 Pour conclure, j'avancerais que bien que ce document porte une attention toute particulière aux vues et aux dégagements de vues afin de mettre en valeur le site déclaré du Mont-Royal, nous croyons que ces deux constructions constituent un risque pour la mise en valeur du paysage emblématique du campus. Aussi, pensons-nous qu'il serait pertinent de développer certaines mesures de mitigation permettant une intégration plus douce dans le paysage.

2280 À ce titre, nous proposons d'ailleurs qu'afin d'accompagner ce plan directeur, enfin d'un plan de mise en oeuvre et un mécanisme de suivi sous la forme peut-être d'un comité aviseur pourrait être bénéfique. Ceux-ci pourraient assurer que les aménagements et les développements proposés soient aussi bien mis en oeuvre qu'ils ont été planifiés.

2285 Nous suggérons par ailleurs que soit également mis en place un plan de pérennité pour le campus afin de s'assurer qu'on restaure et remette en état non seulement les extérieurs, mais également les intérieurs du campus afin de conserver l'authenticité des lieux. Ce qui permettrait

d'assurer que l'exemplarité de la démarche de la planification soit poursuivie dans la restauration des composantes architecturales et patrimoniales.

2290

Au même titre que les intérieurs, nous suggérons finalement que soit également mise en valeur les chemins de ceinture de l'ensemble incluant bien souvent quelques vitrines d'exposition et autres contenus qui mettent aussi en valeur le parcours diversifié qui s'étend sur le campus et qui pourrait également, s'il est bien accessible et ouvert, constituer un pont riche et intéressant entre les quartiers résidentiels avoisinants et la montagne.

2295

Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

2300

Ça va, Madame Baillargeon. Alors, on va poser quelques questions. Une première qui est en lien avec la fin de votre présentation, en tout cas, qui me surprend et m'intéresse en même temps. C'est la notion de plan de pérennité.

2305

Est-ce que vous pourriez développer un petit peu plus?

**Mme TAÏKA BAILLARGEON :**

Je vais laisser la parole à Michel.

2310

**LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Tremblay, oui, allez-y.

2315

**M. MICHEL TREMBLAY :**

Le plan de pérennité bien, c'est ça. Nous, notre préoccupation première c'est bien sûr la protection du patrimoine bâti. Alors, un plan de pérennité pour nous c'est d'avoir une vision long terme pour la conservation, la mise en valeur des bâtiments existants qui sont quand même de grandes qualités pour plusieurs.

2320

Donc, il y a l'enveloppe extérieure des bâtiments, les revêtements, la fenestration, les toitures, tout ça. On veut s'assurer que ça soit bien entretenu.

2325 Vous savez, il y a tout un contexte dans le milieu éducatif, dans le milieu gouvernemental en général. On voit souvent des bâtiments de grandes valeurs qui se détériorent. Donc, pour nous c'est une préoccupation qu'on pense qui doit être incluse pour le campus de la montagne.

2330 Il y a l'enveloppe extérieure, mais il y a les intérieurs aussi. Il y a des intérieurs très intéressants à l'Université et il faut bien les identifier et s'assurer qu'on ne fait pas des transformations qui seraient dommageables pour ceux-ci.

2335 Donc, un plan de pérennité c'est ce qu'on propose. Et je pourrais même ajouter, on a des facultés qui peuvent être mises à contribution dans ça. Il y a la faculté d'aménagement bien sûr, mais il y a une école d'ingénierie qui connaît très bien les matériaux, qui peut développer de nouvelles techniques ou qui est au courant des dernières techniques pour ce qui est de la conservation des bâtiments ou de leur restauration.

2340 Donc, d'intégrer ces savoirs-là dans un plan de pérennité, on pense que ça peut être bon et ça peut même donner l'exemple pour d'autres campus ou d'autres bâtiments du même type.

**LA PRÉSIDENTE :**

2345 Monsieur Tremblay, au risque de paraître, d'avoir l'air un peu simpliste. Je comprends qu'un plan de pérennité c'est autre chose qu'un plan d'entretien préventif. Est-ce que ça porte particulièrement sur des éléments patrimoniaux ou c'est de s'assurer que l'ensemble des bâtiments à la fois à l'intérieur et à l'extérieur, puis aussi des aménagements vieillissent bien?

**M. MICHEL TREMBLAY :**

2350 Effectivement, oui.

2355

**LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que vous avez en tête, comment dire, des sites où effectivement on s'est donné des plans de pérennité? Disons que pour moi c'est la première fois que j'entends parler de ça.

2360

**M. MICHEL TREMBLAY :**

Je n'ai pas d'exemples qui me viennent facilement. Écoutez, par exemple moi, j'ai travaillé longtemps dans le domaine de l'énergie puis je sais qu'à Hydro-Québec il y a des plans de pérennité pour l'entretien des installations électriques, des barrages, mais aussi des postes de transformation des lignes elles-mêmes.

2365

Donc, on connaît leur vie utile. On sait qu'il va falloir intervenir après un certain nombre d'années. Donc, il y a toute une planification budgétaire qui vient avec ça. Parce qu'il faut en être bien conscient, la pérennité souvent, quand on intervient en pérennité on dépense presque autant d'argent que si on faisait du neuf. Donc, c'est beaucoup.

2370

L'impact budgétaire est majeur. C'est pour ça qu'on trouve ça important dans un plan d'aménagement, dans un plan de développement bien, il faut tenir compte des réinvestissements qui sont requis dans le parc immobilier.

2375

**LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Je pense que mon collègue Radouan aura une question à poser?

2380

**LE COMMISSAIRE :**

Oui, merci. Je me demandais de par votre expertise en patrimoine si vous jugiez que le plan directeur était suffisamment ambitieux au niveau de l'approche patrimoniale. Quel était votre avis sur le sujet?

2385

**M. MICHEL TREMBLAY :**

Je peux peut-être essayer, Taïka, tu complèteras.

2390 **Mme TAÏKA BAILLARGEON :**

Je rajouterai. Oui, vas-y.

2395 **M. MICHEL TREMBLAY :**

Écoutez, on a trouvé en lisant le plan, on a trouvé qu'il y avait un souci pour le patrimoine, pour la connaissance. Vous savez la première étape en protection du patrimoine c'est de savoir de quoi on parle. Et il y a un inventaire qui a été réalisé par un groupe d'experts et qui est de grande qualité. Il y a tout un classement qui est fait, chaque bâtiment a une cote et on dit : « Telle chose est plus importante qu'une autre. »

2400 Donc, il y a un travail sérieux qui a été fait. Moi, j'ai trouvé ça que c'était bien aligné, de bien connaître c'était quoi nos contraintes et les actifs, il faut voir ça comme des actifs le patrimoine. De bien connaître ça, bien c'était prometteur pour la suite des choses.

2405 **Mme TAÏKA BAILLARGEON :**

2410 Je pourrais peut-être ajouter à ça. Je dirais, il y a vraiment une, bien il y a clairement une belle attention qui est portée au déjà-là. On a vraiment focussé sur ce qui est déjà-là puis mettre en valeur.

2415 Par contre, j'ai trouvé qu'il y avait une grande attention vers l'ensemble visuel macro si je peux dire. Puis justement, c'est de là la dernière intervention de la présentation, de dire, mais il y a aussi toute une expérience de vivre ce site-là dans le campus à travers un parcours qui est déjà existant, qui va être mis en valeur par des aménagements, puis il y a quelque chose à mettre en valeur dans cette expérience-là qui permet aussi de créer ce pont entre le résidentiel et la montagne.

2420 Et on a souvent l'impression, Michel et moi on est tous deux étudiants de l'UDM et quand on est là, on a l'impression qu'à l'intérieur ça nous appartient à nous en tant qu'étudiant ou en tant que corps professoral. Mais il y a une opportunité là, à mon sens, à notre sens de créer une promenade qui fait justement ce lien. Et justement, quand on s'y promène, quand on s'y tarde, on

se rend compte qu'il y a effectivement des choses qui sont exposées, qui racontent aussi l'histoire de l'UDM d'une certaine manière. Son histoire, mais aussi son actualité.

2425

Et ça, c'est un peu une vitrine. Et il me semble qu'il y a matière à utiliser ça et à le mettre en valeur justement.

Donc, c'est un peu là l'intervention.

2430

**LE COMMISSAIRE :**

Parfait, merci.

2435

**LA PRÉSIDENTE :**

Danielle?

**LA COMMISSAIRE :**

2440

Oui. Il n'en a pas été question dans votre document, mais je pense que vous avez sûrement une opinion là-dessus. Qu'est-ce que vous pensez de l'approche de reconnaissance autochtone qui est mise de l'avant dans le PDA?

2445

**M. MICHEL TREMBLAY :**

Je trouve ça, bien c'est toujours intéressant d'intégrer la reconnaissance autochtone, ça fait partie de l'histoire du territoire. Donc, autant on peut s'intéresser, si on remonte à il y a très longtemps, on peut s'intéresser à la géologie du site et à la nature du site. On peut s'intéresser à son histoire du site.

2450

Il y a eu des premiers occupants des Premières-Nations. Donc de saluer l'héritage autochtone je trouve ça tout à fait correct. Ça me plait.

2455

**LA PRÉSIDENTE :**

Madame Baillargeon?

2460

**Mme TAÏKA BAILLARGEON :**

Bien, moi aussi ça me plait. Je trouve ça très intéressant. Je pense que les institutions qui sont autour du Mont-Royal suivent justement cette vision-là Mont-Royal qui reconnaît l'importance du Mont-Royal pour les communautés autochtones.

2465

Par contre, il ne faut pas aller dans le autochtone bashé, pas bashé, parce qu'on dit ça du green washing, mais de dire qu'on utilise ces termes-là parce que c'est tendance. Moi, je pense qu'il faut aller un petit peu plus loin, pas juste souligner, mais vraiment comme l'incorporer à une vision d'ensemble, et cetera.

2470

Après, sur le plan patrimonial, comme cette présence-là elle n'est pas si présente. Donc, peut-être que ça pourrait... j'avoue que nous en tant qu'Héritage Montréal on n'en a pas largement discuté. Donc, c'est difficile de vraiment statuer aujourd'hui avec vous. Mais c'est vrai qu'il pourrait y avoir une présence visuelle par exemple, des choses plus poussées qui soient présentées. On en parle un peu, mais aller un peu plus loin.

2475

Parce qu'évidemment, c'est très tendance. Tout le monde a cette posture-là en ce moment. Donc, il faut sortir de ce qui est convenu, je pense, quand on a une institution qui a une présence publique si importante, mais après c'est un choix académique qui n'est peut-être pas lié à notre mission à nous.

2480

**M. MICHEL TREMBLAY :**

J'ajouterais, c'est vrai que c'est tendance, mais ça va au-delà de ça. C'est que la présence autochtone, je pense, c'est qu'il faut voir le Mont-Royal comme un ensemble comme étant un marqueur géographique important pour l'Île de Montréal, mais je dirais même pour la région. C'est quelque chose qu'on voit de loin.

2485

2490 Et dans l'histoire de la Ville, qu'il y ait eu une histoire autochtone, c'était le marqueur, un des marqueurs les plus signifiants. Donc, c'est important de le rappeler.

**LA COMMISSAIRE :**

2495 Parfait.

**LA PRÉSIDENTE :**

2500 Alors, si vous n'avez rien à ajouter, je pense que mes collègues n'ont pas d'autres questions. Il me reste à vous remercier très chaleureusement de votre présentation.

---

**Mme ALEXANDRA GARIEPY**  
**Mme SANDRINE DESFORGES**

2505

**LA PRÉSIDENTE :**

J'inviterais maintenant madame Gariepy. Bonjour, Madame.

2510

**Mme ALEXANDRA GARIEPY :**

Bonjour.

2515

**LA PRÉSIDENTE :**

J'aimerais que vous nous présentiez la FAECUM. Je soupçonne ce que ça peut être, mais on n'a pas le détail de votre organisation. Alors, parlez-nous-en un tout petit peu avant.

2520

**Mme ALEXANDRA GARIEPY :**

On va s'en charger. Bien, premièrement bonjour à tous et à toutes. On va se présenter pour commencer. Je me nomme Alexandra Gariepy puis je suis coordonnatrice aux affaires

2525 universitaires de la FAECUM et je suis également accompagnée, pour ma présentation par Sandrine Desforges, qui pourra vous expliquer qu'est-ce que c'est que la FAECUM.

**Mme SANDRINE DESFORGES :**

2530 Bonjour. Donc, Sandrine Desforges, secrétaire générale de la FAECUM. Donc, à la présidence de l'organisation.

2535 Qu'est-ce que c'est la FAECUM. La FAECUM c'est la fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal. Donc, en gros on représente environ 40 000 étudiants, étudiantes à l'Université de Montréal par le biais de 85 associations étudiantes et on a comme mission de représenter et de défendre les droits et les intérêts de la communauté étudiante tant au plan académique, mais également au plan politique, social, culturel.

2540 Donc, évidemment pour nous ce plan directeur rentre directement dans notre mission considérant qu'on représente les intérêts de la communauté étudiante et que veut, veut pas, ça aura un impact majeur sur notre communauté.

Donc, voilà pourquoi on est ici aujourd'hui.

**LA PRÉSIDENTE :**

2545 Alors, on vous écoute.

**Mme ALEXANDRA GARIEPY :**

2550 On commencerait notre présentation par vous mentionner que le plan d'aménagement de l'Université de Montréal c'est un plan qui a été créé en collaboration justement avec la communauté étudiante depuis de nombreuses années en prenant compte des différentes demandes qui avaient notamment été faites en ce qui concerne les espaces de vie, le développement d'infrastructure de façon écoresponsable, le maintien de la biodiversité sur la montagne, ainsi que l'accessibilité en général sur les différents campus.

2555

2560 Vous comprendrez qu'on vient pour vous rencontrer puis de parler de l'importance que ce plan-là pourrait permettre à la Ville, de permettre à la communauté étudiante d'avoir un campus qui est bénéfique pour sa croissance et pour la communauté étudiante.

Lors de notre présentation, on va aborder plusieurs différents points puis différents enjeux, notamment en ce qui concerne tout ce qui est le milieu de vie dynamique et inclusif qui est nécessaire d'avoir à l'Université de Montréal.

2565 Le sujet de l'équité, de la diversité et de l'inclusion. Le sujet de la transition écologique du milieu universitaire, mais aussi tout ce qui touche les différents transports, que ce soit les transports actifs ou autres. En fait, tout ça, c'est des éléments qui vont toucher la communauté étudiante puis son interaction avec son environnement.

2570 Premièrement, l'Université de Montréal c'est un milieu de vie pour plusieurs communautés étudiantes qui se côtoient et qui partagent des espaces dans le but de bonifier leur expérience universitaire, de créer des liens avec les autres et participer à des événements qui vont les rassembler, qui vont augmenter leur désir de s'impliquer dans l'université puis dans les différentes communautés.

2575 Par exemple, on peut penser aux activités d'accueil lors de la rentrée universitaire, qui représentent quand même un moment névralgique pour briser l'isolement social qui est présent dans les milieux universitaires. Et développer un sentiment d'appartenance qui va pouvoir se construire au cours du parcours universitaire également.

2580 Il est nécessaire comme vous l'aurez compris d'offrir cet environnement-là qui va permettre à tous ces différents éléments-là de s'accomplir aussi dans le futur.

2585 Le plan d'aménagement comme il est présenté actuellement met de l'avant la création de plusieurs nouveaux espaces extérieurs qui (PROBLÈMES TECHNIQUES) communauté étudiante d'accomplir ces différents éléments.

2590 Également, la création d'un nouvel édifice qui permettrait d'obtenir plusieurs services pour la communauté étudiante en les rendant ainsi plus accessibles pour cette communauté-là, ce qui est quand même hautement désiré de la part de la fédération.

2595           Parlant de l'accessibilité, il est primordial que l'Université de Montréal (PROBLÈMES TECHNIQUES) qui a à coeur l'inclusion de tous ses membres. Ainsi, il est primordial que l'Université de Montréal soit accessible universellement pour les personnes qui vont utiliser ses espaces, notamment on peut réfléchir à toute la communauté étudiante à mobilité réduite, mais notamment aussi la communauté universitaire.

2600           (PROBLÈMES TECHNIQUES) les études au sein de l'Université de Montréal (inaudible) de pouvoir accéder facilement aux différents pavillons, ce qui est dans le fond le cas pour le (inaudible).

              En plus de la mobilité sur le campus, également il est nécessaire d'assurer qu'il y a une accessibilité entre les différents pavillons et campus, mais également un transport qui est facile entre le domicile de ces personnes-là et leur université.

2605           C'est pour ça qu'il est nécessaire de mettre sur pied des infrastructures de transport qui oui, sont centrées sur les besoins des personnes piétonnes et cyclistes qui font probablement une grande part de la communauté étudiante, si je peux dire, mais aussi en ce qui concerne toutes les personnes qui ont besoin de transport adapté.

2610           Notamment, on a vu dans le plan d'aménagement que la devanture du pavillon Roger-Gaudry avait été modifiée pour limiter le transport (PROBLÈMES TECHNIQUES) automobile. Puis ça serait nécessaire quand même que le plan d'aménagement permette un accès facile aux différents pavillons pour les personnes qui auraient besoin justement de ce type de déplacement là.

2615           La fédération veut aussi amener le point que c'est nécessaire que l'aménagement extérieur de l'Université (PROBLÈMES TECHNIQUES) pouvoir se déplacer en ayant un sentiment de sécurité dans les différentes zones extérieures de l'Université de Montréal. Puis également d'assurer qu'il y ait différents points d'entrée puis de sortie pour s'assurer qu'il y ait vraiment un bon flot de déplacement sur le campus.

2620

2625 **Mme SANDRINE DESFORGES :**

Si jamais, en passant, si jamais vous manquez des éléments importants dus à la connexion qui semble parfois un peu lacunaire, n'hésitez pas à les poser en question à la fin.

2630 Sinon, ma collègue Alexandra a commencé à parler du concept d'accessibilité et aussi plus largement de l'inclusion. Donc, pour nous évidemment les concepts d'équité, diversité, inclusion sont centraux à l'importance qu'on accorde à ce plan-là, puis c'est un concept qui est poussé de plusieurs années par la communauté étudiante.

2635 Puis d'ailleurs, on tient à prendre un instant pour souligner qu'en tant que fédération étudiante on reconnaît que l'Université de Montréal est située en territoire autochtone, qui n'a jamais été cédé. Tiohtiá:ke.

2640 Montréal est historiquement connue comme un lieu de rassemblement pour de nombreuses premières nations et à ce jour, encore une fois, une population autochtone diversifiée et de nombreux autres peuples y résident et cohabitent.

2645 Donc, on veut reconnaître aussi que les nations Kanien'kehaka, Hurons-Wendat, Abénaquis, et Anishnabe sont gardiens des terres et des eaux. Et donc, c'est pour ça que selon nous, le fait que le plan directeur d'aménagement des espaces extérieurs inclus la reconnaissance du patrimoine autochtone. C'est primordial à notre sens.

2650 Non seulement c'est primordial, mais on tient également à souligner que dans l'opérationnalisation de ce plan-là, il va être important de continuer à faire en sorte que les populations autochtones soient non seulement entendues, mais que leur voix soit priorisée pour savoir comment concrétiser ces actions.

2655 On sait que dans l'élaboration du plan il y a eu des consultations des communautés, et on salue ces consultations. Ceci étant dit, il faut effectivement que dans les prochaines étapes chacune des étapes tienne compte de ces voix dans la prise de décision.

Sur une toute autre note, mais toujours dans l'optique de s'assurer de consulter les communautés concernées, la FAECUM veut aussi réitérer l'importance que l'Université de

2660 Montréal continue de consulter la communauté étudiante dans l'opérationnalisation des différentes étapes comme ça avait été fait pour l'élaboration.

2665 Les nouveaux projets, notamment, mais non limitativement la création du pavillon des services communautaires, disons comporter l'augmenter notable d'espaces qui vont être disponibles à la communauté étudiante.

2670 Et bon, le manque d'espace, c'est un enjeu qui est présent depuis longtemps à l'Université de Montréal. Ça pose différents enjeux tant en termes institutionnels, mais aussi en termes étudiants. Parce que ça vient freiner différentes initiatives étudiantes qui pourraient nécessiter des locaux pour avoir place sur le campus.

2675 Donc, pour nous, ce qui va être crucial, c'est que lorsque ces nouveaux espaces vont être rendus disponibles, que la communauté étudiante fasse également partie des consultations pour savoir comment ces locaux vont être réattribués et qu'ils ne soient pas uniquement réattribués pour répondre aux besoins institutionnels.

**Mme ALEXANDRA GARIEPY :**

2680 Tout à fait. Puis considérant qu'on a besoin d'espace, on a besoin du talent étudiant, ces nouveaux plans-là, en plus de mettre à profit les talents de différents professionnels, pourraient également mettre à profit les talents de la communauté étudiante de l'Université de Montréal puis augmenter dans le fond leur compétence dans les différents domaines.

2685 On pense, notamment à toute la communauté étudiante de la faculté d'aménagement qui pourrait, suite à l'adoption du projet, vraiment mettre à profit leurs différentes compétences et belles idées pour pouvoir faire avancer le plan d'aménagement de l'Université de Montréal.

Il est à se douter que les différentes constructions sur la montagne vont amener leurs lots de désagréments pour les utilisateurs et utilisatrices de différents pavillons.

2690 Il va être nécessaire en plus de respecter les différents règlements de la Ville de Montréal pour s'assurer que les citoyens et les citoyennes ne sont pas dérangés par le bruit.

2695 De porter aussi une attention particulière, puis là, je le vois aussi au niveau de l'Université de Montréal, mais pour s'assurer que la communauté étudiante, la communauté universitaire qui soit sur les lieux lors des constructions, puisse ne pas nécessairement être importunée par tout ce qui est pollution sonore, visuelle et physique sur les lieux lors des différents travaux également.

2700 **Mme SANDRINE DESFORGES :**

2705 Puis si on conclut avec un élément qui est très important pour nous, qu'on a mentionné au début, qui est l'aspect de la transition écologique. Un des éléments centraux du plan est actuellement son caractère écologique. Ça, c'est reçu très positivement par la communauté étudiante qui revendique en fait que l'Université de Montréal agisse à titre de leader et s'engage dans une démarche positive et proactive de transition écologique.

2710 Donc, dans le plan actuellement, il y a différentes considérations liées par exemple à la valorisation de la coulée verte, à la création de projets de serres, à la préservation en plus de la création de différents milieux humides et aussi le fait de veiller à ce que la toiture des différents nouveaux projets soit des toitures vertes. Donc, pour nous c'est des éléments qui doivent absolument, non seulement être approuvés dans le plan, mais être concrétisés une fois que les projets vont être menés à terme.

2715 Donc, on voulait quand même le réitérer considérant que c'est un élément qui à notre sens doit être encouragé.

2720 Bref, on a été assez rapide considérant le retard qui semble avoir été accumulé au courant de la journée, mais c'est pour ces différentes raisons qu'on énumère depuis tantôt que pour nous, il est nécessaire que la Ville de Montréal permette les différents travaux qui sont prévus par le plan d'aménagement des espaces afin de s'assurer que la communauté étudiante puisse réellement bénéficier de toutes ces avancées qui vont lui donner accès à un campus qui est à la fois plus vert, plus accessible.

2725 Et on espère également plus inclusif et surtout plus dynamique pour créer un espace de vie pour la communauté étudiante, qui, si je peux même me permettre, va être d'autant plus importante au retour d'une période aussi difficile qu'on traverse actuellement où les étudiants,

étudiantes manquent cruellement de ce sentiment d'attachement puis d'appartenance à un lieu physique.

2730           Donc, si on peut s'assurer de le rendre d'autant plus attrayant, je crois que la communauté étudiante ne va recevoir que positivement ce projet. Voilà.

2735           Donc, on vous remercie d'avoir pris le temps de nous écouter. On espère que l'OCPM va conclure favorablement vis-à-vis le projet et si vous avez quelconques questions on est prêt à y répondre.

**LA PRÉSIDENTE :**

2740           Alors, merci beaucoup, Mesdames Gariepy et Desforges. On aura certainement quelques questions à vous poser.

Est-ce que Danielle ou Radouan?

**LA COMMISSAIRE :**

2745           Bien, j'avais une question sur le pavillon des services communautaires. Est-ce que c'est un pavillon qui existe déjà ou qui est parmi les projets ou s'il n'existe pas, qu'est-ce que vous faites par défaut?

2750           **Mme SANDRINE DESFORGES :**

2755           Ce n'est pas un pavillon qui existe actuellement. Puis Alexandra n'hésite pas à me compléter, j'ai pris la parole. Mais le pavillon n'existe pas actuellement, il serait développé où il y a actuellement le garage Louis-Colin.

Par contre, comme je le mentionnais un peu plus tôt, actuellement à l'Université il y a un manque cruel d'espace étudiant. Ce qui fait en sorte qu'il y a plusieurs projets. Puis là, j'en nomme quelques-uns, mais ce n'est pas exhaustif. Mais par exemple l'accès à un local permanent pour des projets comme la vente de produits en vrac ou même le développement de

2760 différentes salles pour des regroupements étudiants qui ont des besoins particuliers, par exemple la création de *safe space*, est très difficile, parce qu'il n'y a pas de locaux simplement.

2765 Donc, la création d'un nouveau pavillon permettrait d'avoir plus de locaux qui pourraient être utilisés pour répondre à ces besoins-là. Et non seulement ça, mais il y a aussi des services qui existent actuellement, mais qui sont parfois peut-être un peu plus (inaudible) dans d'autres pavillons.

2770 Donc, le fait d'avoir un pavillon directement destiné aux services pourrait permettre de rendre leurs activités puis leurs visibilités plus grandes.

2775 Donc, c'est pour ça d'ailleurs, considérant tous ces beaux projets qu'on vous mentionne, qu'on trouve primordial que lors de la mise en place du pavillon, lors de sa construction, la fédération étudiante soit centrale aux différentes démarches.

2775 **LA COMMISSAIRE :**

2780 Donc, c'est un projet qui serait prioritaire pour vous parmi les dizaines, vingtaines de projets qui ont été élaborés. Ça serait pour vous un des plus importants, un des premiers à prioriser quoi?

2785 **Mme ALEXANDRA GARIEPY :**

Tout à fait.

2785 **Mme SANDRINE DESFORGES :**

Exactement.

2790 **Mme ALEXANDRA GARIEPY :**

2790 Ça permettrait de permettre la création de plusieurs projets qui sont maintenant sur la table, mais qu'il manque encore une petite étincelle pour pouvoir les acheminer. Bien ça, ça serait tout à fait l'élément qui nous permettrait de le faire.

**LA COMMISSAIRE :**

2795

Je vais poursuivre avec une dernière question, Nicole. Vous avez parlé d'inclusion, diversité, équité, particulièrement en termes de mobilité, de transport. Qu'est-ce qui est la priorité pour vous parce que diversité, inclusion, et équité, on en parle beaucoup par les temps qui courent, surtout en termes d'intégration raciale, égalité homme femme.

2800

Mais pour vous, vous avez surtout ciblé la mobilité pour les personnes en difficulté de mobilité. Et je me demandais, pour vous qu'est-ce que vous priorisez dans ça?

**Mme SANDRINE DESFORGES :**

2805

Je ne crois pas qu'il y ait des éléments à prioriser dans tous les éléments que vous avez mentionnés. Je pense que ce sont tous des sujets pour lesquels il faut s'assurer de mettre des efforts puis travailler pour assurer qu'il y ait vraiment un effort d'équité, diversité, inclusion à l'Université de Montréal.

2810

Mais en ce qui concerne le plan d'aménagement de l'Université de Montréal, l'enjeu principal qu'on identifie, c'est vraiment le fait qu'à l'Université de Montréal il y a des personnes qui, par exemple sont en fauteuil roulant et n'ont pas accès à différentes sections, notamment, là on parle plus de l'espace intérieur présentement, donc, c'est moins abordé dans le plan d'aménagement.

2815

Mais il y a des impossibilités pour certaines personnes de se rendre dans certains locaux et autres. On ne voudrait pas que ces difficultés-là surviennent aussi dans l'aménagement extérieur.

2820

On avait nommé dans notre présentation, le fait que maintenant l'espace de Roger-Gaudry en avant de cet espace-là, maintenant c'est une route qui est accessible justement pour le transport adapté dans l'optique où cette route-là n'existerait plus dans le futur par le nouveau plan d'aménagement.

2825

Il faut quand même qu'une réflexion soit portée pour assurer que l'accessibilité aux différents immeubles, l'accessibilité entre les différents immeubles de l'Université de Montréal

2830 soient accessibles. Puis que ça ne devienne pas un frein supplémentaire à une communauté étudiante qui doit déjà travailler davantage pour pouvoir accéder aux études supérieures que devoir en plus avoir un frein lié aux aménagements extérieurs de l'Université, qui se veut justement inclusive.

2835 Donc, c'est ça qui est nécessaire d'assurer, c'est que, oui, on ne remet rien sur un pied... on est tous sur un pied d'égalité à un certain niveau. Mais oui, il faut qu'il y ait un aspect environnemental qui soit très bien développé, mais il ne faut pas le faire au détriment de certaines populations étudiantes non plus, qui se verraient bloquer un accès à aux études supérieures.

2840 **Mme SANDRINE DESFORGES :**

Si je peux compéter aussi rapidement, c'est quelque chose qui est déjà mis de l'avant actuellement dans le plan pour l'implication des populations autochtones, mais j'ai parlé de représentativité visuelle ou symbolique.

2845 Par exemple, par rapport à l'ajout formes d'art autochtone, ça a été mentionné dans le plan, mais c'est quelque chose qui peut aussi se traduire dans le nommage des futurs pavillons, les futurs espaces de vie qui vont être présents. S'assurer que les noms qui sont choisis soient choisis avec des considérations également inclusives. Donc, je pense que c'est le genre d'élément qui est à ne pas oublier.

2850 Et au final, la considération EDI elle doit non seulement se répercuter dans les résultats, mais dans le processus. Donc, maintenant, on parle uniquement du plan, mais comme vous le savez, c'est vraiment bien écrit, tous ces éléments-là vont devoir après être opérationnalisés, être précisés. Bien on veut que les groupes de travail qui vont émaner pour la construction de ces différents éléments soient eux-mêmes inclusifs et inclure les populations concernées pour s'assurer que leurs besoins soient écoutés.

2855 **LA COMMISSAIRE :**

2860 Merci.

**LA PRÉSIDENTE :**

Radouan?

2865

**LE COMMISSAIRE :**

Vous venez de répondre à ma question en fait. Effectivement, vous parlez de l'importance de la reconnaissance autochtone et comment elle pourrait se matérialiser. Vous l'avez dit, à travers la toponymie, mais également dans le processus.

2870

Est-ce que la FAECUM compte un nombre important ou une association d'étudiants de la communauté autochtone?

2875

**Mme SANDRINE DESFORGES :**

Oui, tout à fait. À l'Université de Montréal, il y a actuellement des regroupements étudiants autochtones dans différentes unités académiques pour l'instant qui sont créées. Et en plus de ça, il y a le centre étudiant des premiers peuples qui est un secteur des services aux étudiants et aux étudiantes qui a un canal de communication particulièrement important avec l'ensemble des étudiants et étudiantes autochtones auto identifié à l'Université de Montréal.

2880

Donc, pour nous ça va être primordial que ces communautés-là soient incluses dans les démarches.

2885

**LE COMMISSAIRE :**

Merci.

2890

**LA PRÉSIDENTE :**

Moi, j'aurais une question à laquelle me fait penser votre vélo qui est tout près de vous. Dites-moi une chose, c'est qu'on a tout à l'heure monsieur Trudeau de Vélo campus de l'Université de Montréal qui est venue, qui nous a fait part de ses préoccupations en relation avec le plan directeur.

2895

J'imagine que vous vous servez de votre vélo possiblement pour aller... est-ce que vous vous en servez pour aller sur le campus?

**Mme SANDRINE DESFORGES :**

2900

De mon côté, j'habite à deux minutes à pied, donc non. Mais par contre, je sais que...

**LA PRÉSIDENTE :**

2905

... alors, mais ce que vous imaginez de l'expérience de vos collègues, est-ce que ce qui est proposé par le plan directeur d'aménagement est intéressant pour quelqu'un qui circulerait à vélo?

**Mme SANDRINE DESFORGES :**

2910

Mais c'est sûr que ce qui est important c'est de s'assurer qu'il y ait, non seulement en termes de sentier, qu'il soit possible de circuler. Ce que je pense, c'est une considération qui est actuellement quand même présente dans le plan puis qu'il faut voir comment ça va se concrétiser.

2915

Mais aussi en termes de « qu'est-ce qu'on fait avec notre vélo une fois qu'on l'a utilisé? ». Donc, lorsqu'il y a aura la construction ces nouveaux édifices-là également, c'est super intéressant de s'assurer qu'il y ait des emplacements pour que les vélos soient laissés de manière sécuritaire.

2920

Mais là, par la question, vous demandez si moi je me rends au pavillon. Mais entre les différents pavillons aussi c'est important.

2925

Donc, une fois qu'on est arrivés à l'Université de Montréal, des fois, en fait, souvent le matin on va avoir un cours à un certain pavillon, puis l'après-midi à un autre. Parfois, certains sentiers verts sont actuellement plus difficiles à circuler.

2930 Donc, ça va être important de s'assurer que ceux-ci sont clarifiés puis que ça soit sécuritaire pour nos cyclistes. On parlait de sécurité tantôt, donc de luminosité entre autres. C'est des éléments qu'il faut tenir compte.

**LA PRÉSIDENTE :**

2935 Parfait. Est-ce que mes collègues ont d'autres questions à poser? Non. Alors, il me resterait à vous remercier de votre présentation et des préoccupations dont vous nous avez fait part.

2940

---

### RECTIFICATIONS

**LA PRÉSIDENTE :**

2945 Alors, ça nous amènerait à la période de rectification de la part des représentants de la Ville et de l'Université. Monsieur Garcias, avez-vous des choses que vous vouliez corriger ou préciser ou s'il y a eu des inexactitudes qui ont été avancées?

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

2950 Bien, en fait, bonsoir à tous. Si je peux me permettre peut-être deux points sur lesquels j'aimerais revenir dès maintenant.

2955 Le premier c'est l'atlas du paysage. On a mentionné que l'atlas du paysage donc devrait être intégré dans la réglementation. Ici, je pense qu'il y a une nuance qui a été apportée, c'est-à-dire que les vues qu'on retrouve dans l'atlas du paysage sont les mêmes que dans notre plan d'urbanisme et le plan de protection de mise en valeur du Mont-Royal.

2960 Et par l'entremise donc du plan d'urbanisme, il y a eu une obligation de concordance dans la réglementation et ce qui fait que les vues de l'atlas du paysage se retrouvent dans la réglementation et donc, sont déjà pris en charge par les règlements des arrondissements qui sont concernés, évidemment.

Donc, par rapport à ça, je pense que c'était important de le préciser, parce que ce n'était pas tout à fait de cette façon-là que ça a été amené.

2965 Ensuite, concernant la gestion des milieux naturels sur la montagne, sur l'ensemble de la montagne. On a mentionné qu'on ne gérait pas nécessairement les milieux naturels de la même façon si on est sur un site, soit de, disons qui relève de la Ville de Montréal ou d'une autre entité.

2970 Il existe quand même des éléments qui assurent une protection pour l'ensemble du Mont-Royal. C'est ce qu'on retrouve dans le document complémentaire du plan d'urbanisme, notamment en ce qui concerne justement les milieux naturels. Et ce qui se retrouve comme étant la zone de conservation et de mise en valeur écologique dans le règlement développé par la Ville, ces éléments-là étaient déjà dans la réglementation de l'arrondissement. Maintenant, ils sont pris en charge par le règlement spécifique. Et on les retrouve aussi ailleurs ces dispositions-là sur l'ensemble du Mont-Royal.

2975 Là où je rejoins quand même ce qui a été amené par Les Amis de la montagne, c'est le fait que si on planifie de façon plus détaillée, par exemple le lien entre le nouveau parc du troisième sommet et la coulée verte, à ce moment-là donc, c'est vrai qu'il pourrait y avoir du travail qui serait fait en termes de planification. Également, il y avait une nuance importante je pense à apporter à ce niveau-là.

Pour le reste, je n'ai pas d'autres rectifications.

2985 **LA PRÉSIDENTE :**

Pour bien vous comprendre, Monsieur Garcias, quand vous parliez de l'alignement dans la perspective de la coulée verte. C'est-à-dire c'est un alignement des critères et puis des différents paramètres. Ça serait ça?

2990

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

Oui. C'est ça, exactement.

2995

**LA PRÉSIDENTE :**

... qu'on ait un vrai continuum.

3000

**M. SYLVAIN GARCIAS :**

C'est ça, exactement. Donc, il y a une base commune qui s'applique à l'ensemble du Mont-Royal, mais par la suite, lorsqu'on rentre plus dans le fin détail de, par exemple comment travailler l'arrimage entre le parc du troisième sommet et la coulée verte, c'est à ce niveau-là que là, il pourrait y avoir une planification beaucoup plus détaillée qui serait faite.

3005

**LA PRÉSIDENTE :**

Parfait. Merci beaucoup. Du côté de l'Université, Madame Hamdane, est-ce qu'il y aurait des rectifications?

3010

**Mme RADHIA HAMDANE :**

Oui. J'aurais aussi deux points. C'est par rapport à la citoyenne, madame Isabelle Côté. Elle a mentionné par rapport aux stationnements. Je voudrais faire la rectification. Parce que la zone où il y a la garderie, où on a rajouté un espace au niveau du stationnement. On a vu une photo tantôt, asphaltée. Cet espace-là a été rajouté après la pandémie.

3015

Donc, c'est important de préciser, c'était une entente vraiment temporaire d'ajouter cet espace-là. Ce n'est pas une zone d'enfants où normalement ils devraient jouer. Mais il y avait les zones bulle qu'on doit faire en ce moment. Donc, les enfants avaient besoin de plus d'espace, parce qu'il y avait la zone bulle.

3020

Alors, il a fallu ajouter cet espace-là. Les stationnements ne sont pas utilisés, tout le monde est en télétravail. C'est comme ça que ça a été ajouté.

3025

Donc, c'était très temporaire, ce n'est pas une zone vraiment dédiée normalement pour les enfants pour qu'ils puissent jouer, et cetera. C'est vraiment temporaire.

3030 Le deuxième point c'est le mur de terrain de Vincent-D'Indy. On a précisé que c'était un chantier qui a duré pendant deux ans, et cetera. Ce mur-là, dans l'explication a été destiné pour la propriété de l'Université de Montréal. Ça n'appartient pas à l'Université de Montréal. C'est la Ville de Montréal qui est propriétaire du terrain et du mur.

3035 Donc, je voulais juste rectifier ça.

**LA PRÉSIDENTE :**

3040 Merci beaucoup. C'est des précisions utiles.

---

**MOT DE LA FIN**

**LA PRÉSIDENTE :**

3045 Donc, ces deux interventions-là mettent fin à notre seconde et dernière séance d'audition des opinions.

3050 Veuillez noter aussi que jusqu'au 5 avril les personnes qui le désirent peuvent encore soumettre une opinion en ligne, par la poste ou encore par message téléphonique. Et les renseignements nécessaires pour le faire se retrouvent sur la page Web de la consultation, de la présente consultation.

3055 Alors, après le 5 avril, mes collègues et moi-même ainsi que nos analystes allons poursuivre l'analyse de toute l'information reçue, des opinions écrites ou orales qui nous ont été communiquées.

3060 Et comme je le mentionnais en début de séance, le rapport de la commission sera transmis à la présidente de l'Office et aux élus municipaux au mois de juin.

Je veux remercier toutes les personnes qui ont pris la peine de donner leur opinion et qui s'apprêtent à le faire. Je veux remercier aussi les représentants de la Ville, de l'Université de

Montréal et de ses écoles affiliées de HEC et de Polytechnique, de même que le personnel de l'Office pour le soutien qu'ils ont apporté aux travaux de la commission.

3065

Merci aux personnes qui nous écoutent en ce moment, pour leur écoute patiente et respectueuse.

Thank you for joining us today and also for your courtesy and your patience.

3070

Alors, bonne fin de journée. Merci.

### **AJOURNEMENT**

3075

3080

Je, soussignée, Cindy Lavertu, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des témoignages et opinions pris dans cette audience au moyen de la sténotypie, par visionnement Web et/ou piste audio et selon la qualité de ceux-ci.

3085

  
\_\_\_\_\_  
Cindy Lavertu, s.o.

3090